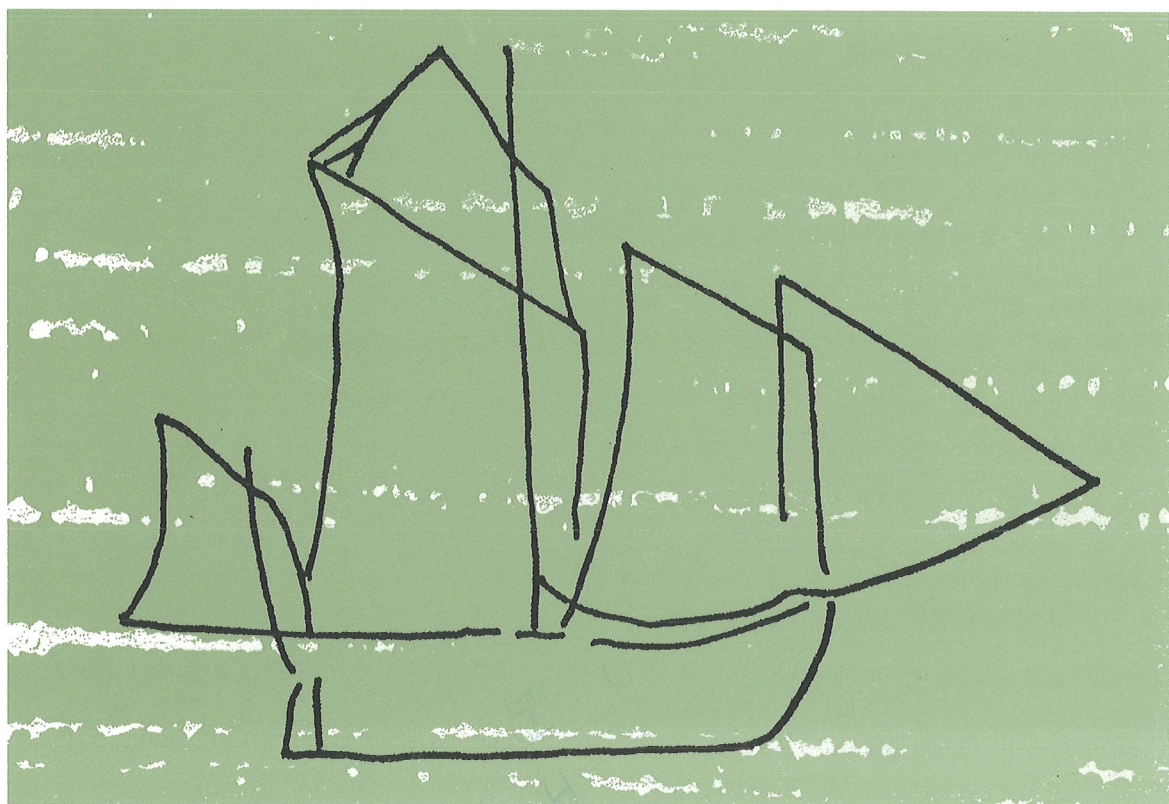


BERNIÈRES

OPTIQUE NOUVELLE



LES PUBLICATIONS DE B.O.N.

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • <i>BERTHELEMY</i>
Recueil de 24 pages en quadrichromie sur la vie et l'œuvre du Peintre Pierre Emile Berthélémy. Tirage limité | 15 € |
| <ul style="list-style-type: none"> • <i>MEMOIRE D'UNE EPOQUE , tome 1</i>
Recueil de 46 reproductions de cartes postales anciennes de 1900 à 1939, avec plan et commentaires. | 11 €
<i>EPUISE</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • <i>MEMOIRE D'UNE EPOQUE, tome 2 « Mer et Plage »</i>
Recueil de 46 reproductions de cartes postales anciennes de 1900 à 1939, avec plan et commentaires | 9 € |
| <ul style="list-style-type: none"> • <i>UN AUTRE REGARD SUR LE VILLAGE</i>
Topoguide proposant un itinéraire balisé à travers le vieux bourg de Bernières. Livret de 10 pages avec photos et carte. | 4 € |
| <ul style="list-style-type: none"> • <i>CHEMINS DE RANDONNEE</i>
Trois topoguides proposant chacun un circuit d'une vingtaine de km au départ de Bernières. Livret de 12 pages avec une carte couleur : <ul style="list-style-type: none"> - La vallée de la Mûe - La vallée de la Seulles - La vallée de la Capricieuse. | 4 € unitaire |
| <ul style="list-style-type: none"> • <i>CARTES POSTALES :</i>
Reproduction de cartes anciennes
Cartes contemporaines en quadrichromie
Cartes "Berthélémy" en quadrichromie | 0,60 €. unitaire
0,40 € unitaire
0,80€ unitaire |
| <ul style="list-style-type: none"> • <i>L'EGLISE DE BERNIERES</i>
Aggrandissement d'une carte postale ancienne format 21 x 29,7 cm en noir et blanc. | 3,10 € |
| <ul style="list-style-type: none"> • <i>ITINERAIRES DU PATRIMOINE : N.D. de BERNIERES</i>
Plaquette sur l'église de Bernières en quadrichromie réalisée en collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse Normandie. | 3,10 € |
| <ul style="list-style-type: none"> • <i>"PIN'S" DE L'ASSOCIATION</i>
Reproduction d'un graffiti de bateau. | 3,10 € |

Toutes ces publications sont disponibles au siège de l'Association ainsi qu'en différents autres points (liste sur demande).

Sommaire

- 2 - Prosper Mérimée, écrivain et inspecteur de Monuments historiques
- 4 - Travaux de défense contre la mer, un sujet d'actualité
- 10 - Les ports de Bernières
- 14 - La boule lyonnaise
- 17 - Histoire de l'église, suite
- 19 - Assemblée générale de B.O.N.
- 20 - Histoire d'une maison, suite ...
Le Clos Chantepie
- 20 - Berthélémy, dernière minute
- 22 - Les dunes littorales
- 24 - Quand la mer se retire
- 25 - Les navigations d'Ulysse
- 26 - Bernières avant-guerre ... un clin d'oeil

BERNIERES OPTIQUE NOUVELLE

Association régie par la loi de 1901.

Siège social :

114, rue du Rgt de la Chaudière
14990 - Bernières-sur-Mer

Composition du Bureau:

•Président:

Jean-Paul MAYER

•Vices-présidents:

Jean CUISENIER

Annick FLOHIC

•Secrétaire:

Dominique NERON-TAVERNIER

•Secrétaire adjoint :

Anne de GERY

•Trésorier:

Stéphane MANDELKERN

•Rédacteur en chef et maquette:

J.P. Mayer

•Rédacteurs :

F. et P. Besson - J. Cuisenier - A.

Flohic - C. Gardou - A. de Géry -

F. Laburthe-Tolra - J. Mayer - J.P.

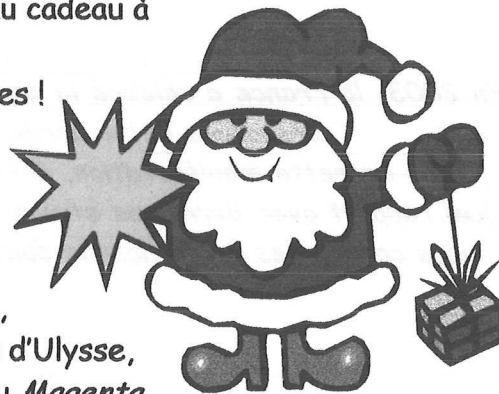
Mayer -

Imprimeur : Anquetil à Flers

Editorial

Vingt-quatrième livraison de votre bulletin préféré ... Un très beau cadeau à tous les amoureux de Bernières pour les fêtes !

Vous saurez tout sur le Clos Chantepie et sur les dunes, sur les protections du littoral, la digue et les voyages d'Ulysse, tout sur le naufrage du *Magenta*.



Prosper Mérimée n'aura plus de secret pour vous, ni l'histoire du port de Bernières, ni celle de la boule lyonnaise.

Vous allez découvrir de quand date la charpente de l'église et entrapercevrez le Bernières d'avant-guerre.

Bref, encore un joli numéro de B.O.N. qui vous procurera, espérons-le, de bons moments et à nous, l'occasion de vous souhaiter, à toutes et à tous, nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour cette nouvelle année 2004.

Jean-Paul MAYER

N'oubliez pas d'aller visiter le site Internet de B.O.N. <http://bernieres.bon.online.fr>. A consommer sans modération ... et à étoffer avec toutes vos remarques et suggestions, à faire parvenir à notre Webmaster préféré, Stéphane !

Bernières Optique Nouvelle n° 24 (Décembre 2003)

02-31-96-44-00

Prosper Mérimée

écrivain et inspecteur des Monuments historiques

En 2003, la France a célébré la naissance de Prosper Mérimée¹ et les Journées du Patrimoine, consacrées cette année au patrimoine religieux, lui ont rendu hommage.

Lors de cette manifestation, B.O.N a organisé une conférence sur cet homme de lettres. Quel rapport avec Bernières et son église ? C'est ce que vous découvrirez au fil de ces quelques lignes consacrées à cet homme dont le rôle a été fondamental dans l'histoire du patrimoine de notre pays.

L'homme de lettres et le voyageur

Mérimée naît à Paris en 1803 dans un milieu bourgeois, artiste et fonctionnaire. Sa grand-mère maternelle est l'auteur de *La Belle et la Bête* et son père, peintre néo-classique, est secrétaire de l'Ecole des Beaux-Arts. Il fait des études de droit et fréquente les salons littéraires, en particulier celui du peintre et critique d'art Delécluze, oncle de Viollet le Duc, où il rencontre Delacroix et Stendhal. A vingt-deux ans, il écrit, sous le pseudonyme de Clara Gazul, ses premières pièces de théâtre influencées par le siècle d'or espagnol : *Les espagnols au Danemark*, *Une femme est un diable*, *Le carrosse d'or*... Sa nomination d'inspecteur des Monuments historiques, en 1834, ne l'empêche pas de continuer une carrière littéraire. Il publie *La Vénus d'Ile* en 1837, *Colomba* en 1841 au lendemain de son voyage en Corse, *Carmen* en 1847.

Comme tous les artistes de cette époque, il fait de fréquents voyages en Europe et au Moyen Orient. C'est au cours d'un séjour en Espagne qu'il rencontre la famille de Montijo, avec laquelle il restera très lié. Cette rencontre sera décisive à la fois dans sa carrière et dans sa vie, puisque l'une des filles du comte de Montijo, Eugénie, deviendra impératrice par son mariage avec Napoléon III.

Sauvegarde des monuments de la France, les précurseurs

C'est à la Révolution qu'apparaît l'idée de conserver les monuments. Cette phrase, qui peut paraître provocante, reflète cependant la réalité historique. En effet, les destructions et les saisies révolutionnaires amènent des érudits, comme l'abbé Grégoire, à prendre des mesures pour protéger monuments, objets d'art, bibliothèques, et archives qu'ils déclarent propriété collective de la nation. Mais la situation politique et économique est peu favorable à la conservation.

Le premier Empire s'inscrit dans cette politique et lance des inventaires qui seront poursuivis sous la Restauration. Dans le même temps, le goût pour le Moyen Âge et le mouvement en faveur des monuments, qui annonce le Romantisme, sont diffusés par la littérature.

En 1802 paraît *Le Génie du Christianisme* dans lequel Chateaubriant décrit la grande misère et la ruine des églises et des couvents. Mais c'est Victor Hugo qui, en 1831, dans la préface de son roman *Notre-Dame de Paris*, se présente comme le défenseur des monuments médiévaux.

Par ailleurs, les artistes fréquentent assidûment le musée des Monuments français, ouvert en 1795 par Alexandre Lenoir, dans lequel sont présentés, dans une mise en scène romantique, tombeaux, sculptures et bas-reliefs provenant de l'abbaye royale de Saint-Denis et de différentes églises de la région parisienne.

Création du service des Monuments historiques

Aussi en 1830, à l'aube du règne de Louis-Philippe, les contextes politiques et religieux sont favorables à la création d'une nouvelle administration : Le service des Monuments historiques. Le premier inspecteur est le jeune historien Ludovic Vitet, remplacé en 1834 par Prosper Mérimée. Cette nomination, dit-il, *convient fort à mes goûts, à ma paresse et à mes idées de voyage*. Dès le 31 juillet suivant, il quitte Paris pour une tournée dans le midi et, pendant vingt-ans, il va parcourir la France pour plaider la cause des monuments. Chaque mission, effectuée dans des conditions difficiles de transport et d'hébergement qu'il évoque avec humour - *J'ai fait vingt lieues aujourd'hui en changeant sept fois de voiture dans d'horribles machines sans ressort. Je suis roué, moulu* - donne lieu à de longs rapports au ministre dans lesquels Mérimée décrit l'état, souvent alarmant, des édifices, dénonce les affectations nuisibles et le vandalisme de certaines restaurations. Il se bat sur le

terrain pour sauvegarder les édifices, rencontre les préfets, les érudits locaux, les propriétaires et les affectataires. Pour cela, il reçoit l'aide de correspondants issus des sociétés savantes qui se mettent en place dans tous les départements. La tâche est immense et le nouveau service, constitué du seul inspecteur, dispose de peu de moyens. Il lui faut d'abord recenser les monuments en péril, puis obtenir des subsides pour les restaurer.

C'est pourquoi, en 1837, le ministre de l'Intérieur demande aux préfets d'établir la liste des monuments de leurs départements, de les classer par ordre d'importance et d'indiquer les sommes nécessaires à leur restauration. Cette première liste, dite "liste de 1840", comprend aussi bien des monuments mégalithiques et gallo-romains, des édifices médiévaux ou des châteaux que des objets d'art.

L'église de Bernières, étudiée par Arcisse de Caumont et publiée dans son ouvrage paru en 1859, *Abécédaire ou rudiment d'archéologie, architecture religieuse*, fait partie de cette première liste de monuments. C'est ce qui permettra à la commune de faire restaurer, dès 1850, le bas-côté nord de la nef qui menace ruine.

Pour assister Mérimée dans sa lourde tâche, le ministre crée, le 29 septembre 1837 la commission des Monuments historiques. Cette instance, toujours en activité, est composée d'archéologues, d'architectes et de politiques. Mérimée en est le secrétaire pendant quelques années. Elle a pour mission d'examiner les projets de restauration et les demandes de subvention, exclusivement réservées aux travaux de confortation. A la suite de nombreux déboires avec les travaux réalisés par les architectes locaux qui n'ont aucune connaissance des structures complexes des édifices médiévaux, elle met en place un corps d'architectes restaurateurs chargé des grands chantiers. C'est ainsi que la France se trouve

partagée entre Viollet-le-Duc, Boeswillwald, Revoil, Questel et Ruprich Robert. Mérimée visite régulièrement les chantiers et ne manque pas de critiquer les travaux lorsque cela est justifié, tout en prenant la défense des architectes du service lorsqu'il sont injustement attaqués.

Si Mérimée a une attirance particulière pour la

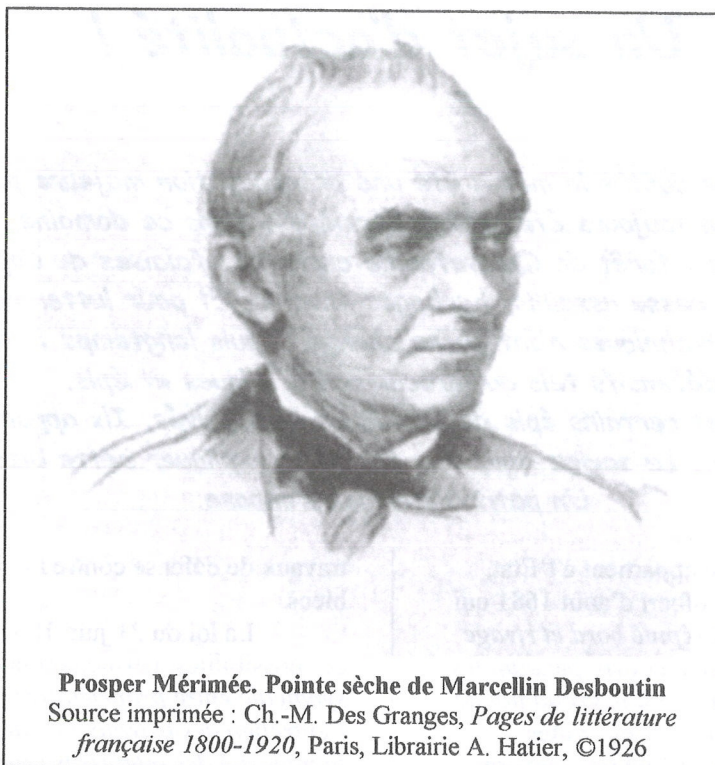
préhistoire et l'antiquité classique, il s'intéresse aussi bien à l'architecture militaire que religieuse ou civile, avec une prédilection pour les édifices "byzantins" c'est à dire romans et gothiques. Il n'oublie jamais ni le décor: vitrail, peintures murales, ni les objets d'art qui figurent en bonne place sur la liste de 1840, comme la tapisserie de Bayeux par exemple. En homme de son temps, il est peu sensible aux œuvres de l'époque classique.

Cet infatigable voyageur met progressivement en place une administration et élabore, avec ses collaborateurs, au fil des chantiers et des difficultés rencontrées, une doctrine de restauration. On lui doit, entre autre, le sauvetage de l'église

abbatiale de Vézelay, celui des peintures murales de Saint-Savin, des remparts d'Avignon et de la tapisserie de la Dame à la Licorne achetée par le musée de Cluny à Paris.

Sur les instances de l'Impératrice, il devient sénateur en 1853 mais ne quitte le service des Monuments historiques qu'en 1860. Il est élu en 1843 à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres et, en 1844, à l'Académie française. Malade, il fait, à partir de la fin des années 1860, de fréquents séjours à Cannes où il meurt le 23 septembre 1870, très affecté par la défaite de Sedan : *J'ai toute ma vie cherché à être dégagé de préjugés, à être citoyen du monde avant d'être français, mais tous ces manteaux philosophiques ne servent à rien. Je saigne aujourd'hui des blessures de ces imbéciles de français, je pleure de leurs humiliations et, quelque ingrats et absurdes qu'ils soient, je les aime toujours*ⁱⁱ

Jannie MAYER



Prosper Mérimée. Pointe sèche de Marcellin Desboutin

Source imprimée : Ch.-M. Des Granges, *Pages de littérature française 1800-1920*, Paris, Librairie A. Hatier, ©1926

ⁱ Pour en savoir plus sur Mérimée, vous pouvez consulter le site "Mérimée" sur le serveur du ministère de la Culture, mission des célébrations nationales, à partir du 19 décembre (www.culture.gouv.fr) et aller voir, à partir du 20 décembre, l'exposition qui lui est consacrée à Paris à la Conciergerie.

ⁱⁱ Lettre du 13 septembre 1870

Pour découvrir l'histoire de l'architecture de l'église N-D de Bernières (si ce n'est déjà fait !), vous pouvez vous reporter utilement à la plaquette éditée dans le cadre des Itinéraires du Patrimoine, conjointement par la DRAC de Basse-Normandie et B.O.N.

Elle est en vente auprès de votre association préférée, ainsi qu'au bureau de tabac et à la boulangerie de Bernières.

Vous pouvez également suivre les visites commentées organisées régulièrement par B.O.N.

TRAVAUX DE « DEFENSE CONTRE LA MER »

Un sujet d'actualité !

De tous temps la défense contre la mer a été une préoccupation majeure pour les habitants de tous les littoraux. Et il en a toujours été ainsi à Bernières. Dans ce domaine, notre histoire locale est riche en événements : forêt de Quintefeuille engloutie, falaises du Cap Romain grignotée, cordons dunaires sans cesse assaillis, herbages envahis. Et pour lutter contre ces assauts inlassables de la mer, les techniques n'ont guère changé depuis longtemps : construction de travaux défensifs tels qu'enrochements, digues et épis.

Une partie de la digue et certains épis de Bernières sont privés. Ils appartiennent à quelques « privilégiés ». Le saviez-vous ? - Comment expliquer cette bizarrerie ?

Un petit historique s'impose.

Le domaine public maritime appartient à l'Etat, c'est une ordonnance de Colbert d'août 1681 qui en fixe les limites : « *Sera réputé bord et rivage de la mer tout ce qu'elle couvre et découvre pendant les nouvelles et pleines lunes, et jusqu'où le grand flot de mars se peut étendre sur les grèves* ». Ces limites domaniales font encore référence¹, l'Etat propriétaire ayant la possibilité de concéder des parties du domaine public maritime, comme le réaffirme un décret du 29 juin 1979².

Pour être accordées, les concessions doivent être motivées par un intérêt d'ordre général ou particulier. C'est le cas pour les risques d'érosion sur des propriétés privées ou communales, qui, envahies par les flots, deviennent dépendances du domaine public maritime. Les propriétaires, risquant d'être dépossédés de leur titre, l'Etat se doit alors de favoriser les possibilités de sauvegarde des biens.

C'est la loi du 16 septembre 1807 qui, la première, précise les possibilités offertes et fixe le principe de financement : « *Lorsqu'il s'agira de construire des digues à la mer (...), la nécessité en sera constatée par le Gouvernement et la dépense supportée par les propriétés protégées, dans la proportion de leur intérêt aux travaux ; sauf dans le cas où le Gouvernement croirait utile et juste d'accorder des secours sur des fonds publics* ».

Ce principe permet aux propriétaires, ou groupements de propriétaires, d'effectuer à leur frais des

travaux de défense contre la mer pour conserver leurs biens.

La loi du 21 juin 1865 offrira une impulsion à ces possibilités, permettant la création d'« association syndicale entre propriétaires intéressés [à] l'exécution et l'entretien des travaux : de défense contre la mer, (...) si la majorité des intéressés représentant au moins les deux tiers de la superficie des terrains, ou les deux tiers des intéressés représentant plus de la moitié de la superficie, ont donné leur adhésion (...) ».

Le décret du 18 décembre 1927 assurera la pérennité de l'acte d'association, en introduisant une obligation d'adhésion pour tout nouveau propriétaire : « *Les obligations qui dérivent de la constitution de l'association syndicale sont attachées aux immeubles compris dans le périmètre et les suivent, en quelques mains qu'ils passent (...)* ».

A Bernières, un certain nombre d'éléments, de preuves, montrent que la mer durant les siècles a gagné sur la terre, déplaçant les dunes, rongant les falaises³. Les phénomènes de lente érosion, accentués par de violentes tempêtes expliquent les besoins impérieux de travaux sur cette partie du littoral.

A quand remontent les premiers travaux d'aménagement ? Deux mille ans sans doute si l'on considère comme probable l'implantation d'un port gallo-romain sur l'ancien cours de la Seulles, entretenu jusqu'au début du XVII^e siècle avant que les tempêtes mémorables de 1610, 1614, et 1640 n'ensablent son embouchure et privent Bernières de son port⁴.

¹ Comme le précise un arrêt du Conseil d'Etat du 12 octobre 1973, qui fait jurisprudence : « *le domaine maritime de l'Etat s'étend aux plus hautes eaux hors conditions météorologiques exceptionnelles* ».

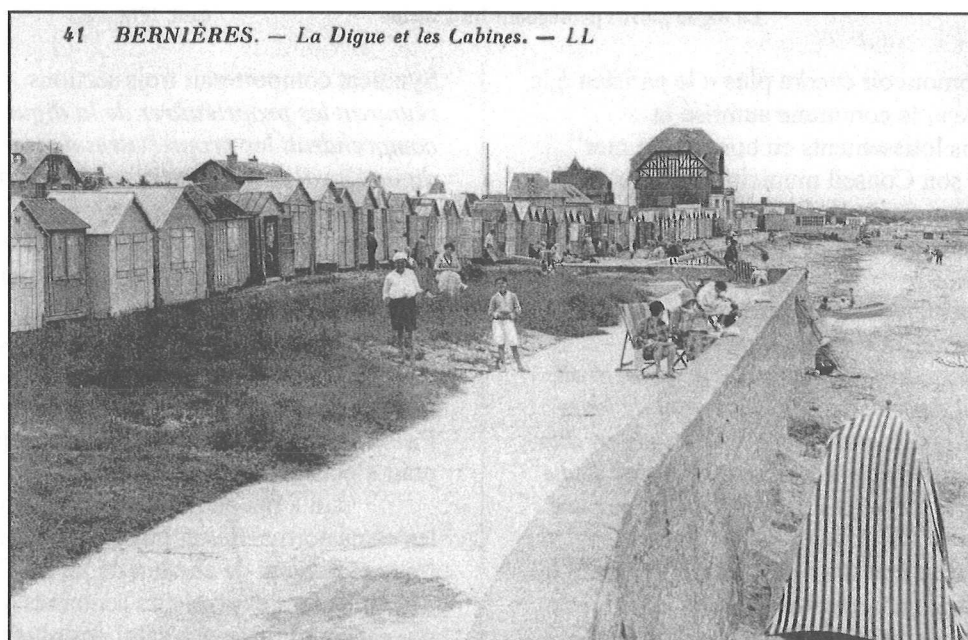
² « *L'endigage et l'utilisation des dépendances du domaine public maritime situées hors des limites administratives d'un port peuvent faire l'objet de concessions (...)* ».

³ B.O.N. n° 10, décembre 1996, p. 4.

⁴ B.O.N. n° 23, juillet 2003



La plage dans sa partie Ouest, avant que la digue ne soit édiflée. Coll. JPM
A l'arrière plan, la villa La Cassine. La terrasse du Café de Plage est encore sur le sable



La première digue communale, photo prise de La Cassine Coll. JPM

Sans vouloir remonter à ces temps lointains et hormis ces travaux portuaires, il semble que les premiers travaux importants de défense contre mer furent menés en 1809. La Commune est alors « autorisée à extraire et transporter 304 mètres de pierres pour construire des digues aux brèches des dunes de la mer que l'impétuosité des vagues dans une tempête avait détruites »⁵. C'est à la fin du XIX^{ème} siècle, que la commune tente d'attirer le « riche parisien » et montre son intérêt pour obtenir la concession de la plage de « peu de valeur (...) qui n'a jamais été louée »⁶.

Les premières demeures apparaissent. Pour leur protection, leurs propriétaires édifient sur leur propriété en bordure de mer, les premières digues privées. C'est le cas pour Le Clos Georgius⁷, la Cassine appartenant à Léon Enault⁸, et le Café Dupond dont la digue surplombe la plage⁹. C'est à cette période que la digue Duval¹⁰ voit le jour dans la partie est de Bernières.

⁷ B.O.N. n° 21, juin 2002

⁸ Propriétaire également de la villa Roger et Denise, voir B.O.N. n° 17, juin 2000 p. 7-

⁹ Bernières sur Mer - Mémoire d'une époque : « Mer et Plage », p. 27

¹⁰ Située à l'est de l'avenue de la Manche ; du nom de l'architecte Anatole Duval, important propriétaire à Rive-Plage.

⁵ Courrier d'avril 1817, du maire de Bernières à Monsieur le Préfet

⁶ Courrier du 10 janvier 1898, du maire de Bernières à Monsieur le Préfet



La digue privée protégeant La Cassine

Coll. JPM

Afin de promouvoir encore plus « le parisien à la recherche d'air iodé », la commune autorise la construction de trois lotissements en bordure de mer¹¹ par délibération de son Conseil municipal en date du 4 avril 1925, et en approuve les « Cahiers des Charges » stipulant les clauses et conditions d'alignement et de servitude.

Les terrains incluent « à perpétuité » les voies « comprises dans la surface du lot et payées par l'acquéreur », les acquéreurs devenant « de plein droit, propriétaires du sol des dites voies, au devant de leurs façades ». Pour « la promenade du bord de la Mer, dite Rive-Plage » les propriétaires s'engagent à laisser « une servitude de passage, pour les services publics, sur une largeur de 4 mètres ».

Conformément aux possibilités offertes par la loi du 21 juin 1865, les acquéreurs des sociétés immobilières souhaitèrent se réunir en « Association syndicale », afin de pourvoir à l'entretien et la réparation des voies constituant leur patrimoine commun, d'effectuer les travaux inhérents à l'alimentation du gaz, de l'électricité, de l'eau sous pression, de traiter les problèmes d'écoulement des eaux pluviales et de faire assurer le gardiennage de leurs propriétés. L'association syndicale légale des propriétaires de Rive-Plage était née.

Au cours de sa première Assemblée Générale, le 28 août 1927 au Café de l'Univers à Saint-Aubin, ils décidèrent de nommer les rues, et votèrent les crédits pour les plaques indicatrices. Ainsi naquirent la rue des Hirondelles, l'avenue de la Victoire, l'allée des Fleurs, ... et la Promenade des Français. Afin de prendre en considération les différents intérêts, il fut décidé que le

Syndicat comporterait trois sections. « La première réunirait les propriétaires de la digue Duval, la seconde comprendrait les propriétaires des terrains partant de la digue Duval pour aboutir au chemin du Sémaphore, la troisième engloberait les propriétés (...) entre le chemin du Sémaphore et la Brèche de Bernières ».

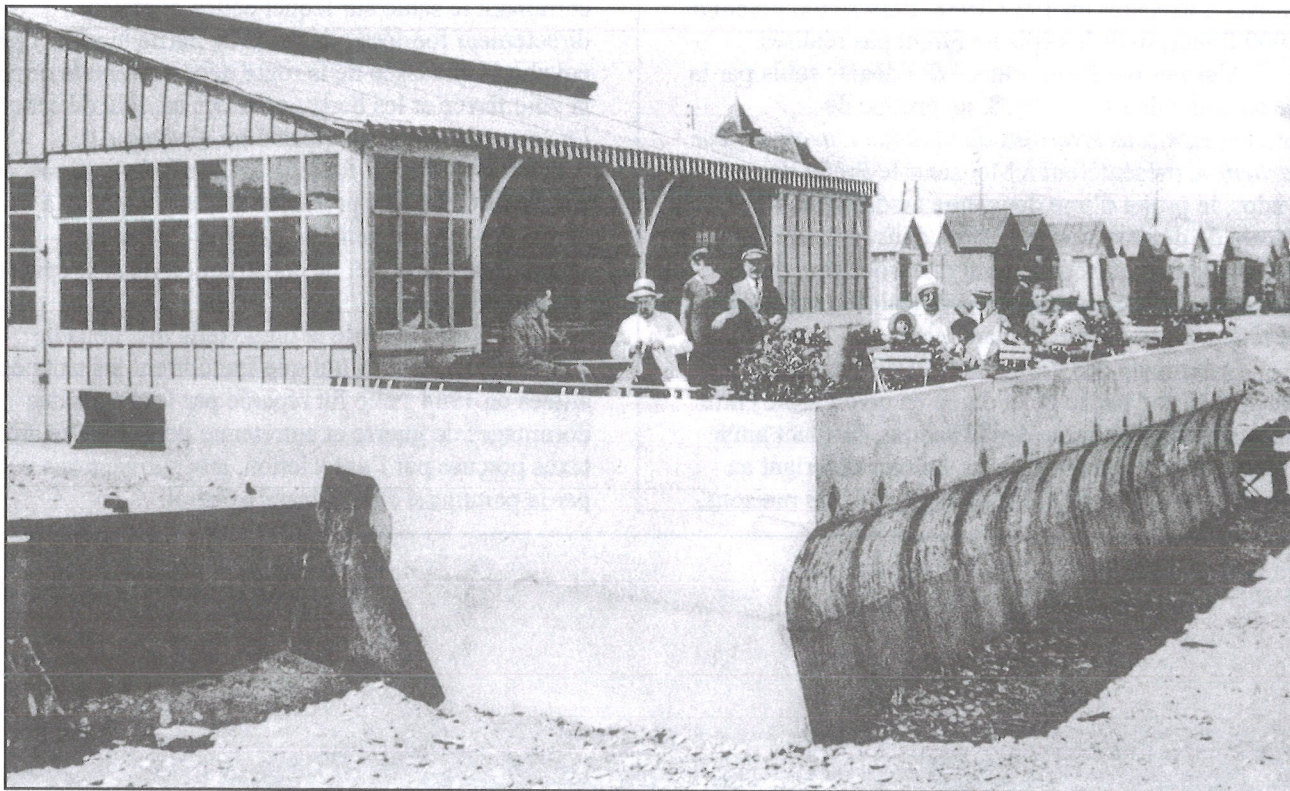
L'association fut autorisée par arrêté préfectoral du 2 juillet 1929.

La question de la digue fut abordée dès la deuxième assemblée générale, le 15 août 1928, l'objectif étant le prolongement de la digue Duval existante, l'assemblée désignant un Comité de quatre membres pour s'occuper de la question.

Un « raz de marée », en décembre 1928, frappa les côtes normandes et mit en péril dans cette partie, la route et la ligne de chemin de fer de Caen à Courseulles, 21 immeubles et plusieurs centaines d'hectares dont le niveau était inférieur à celui des plus hautes mers ; l'association syndicale émit le souhait d'étendre son périmètre à « la défense contre la mer ». L'association fut officiellement reconnue et autorisée par arrêté préfectoral en date du 3 juin 1930.

Les premiers travaux de défense contre la mer furent entrepris en 1930, le projet initial présenté consistait en la construction d'une digue de 1040 mètres de longueur et de 5 épis de 100 à 200 mètres de longueur. L'ensemble des travaux étant évalué par les Services des Ponts et Chaussées à 2.000.000 de francs. La commune se porta caution des sommes à emprunter.

¹¹ Lotissement Duval, lotissement Montauzé, lotissement de Rive-Plage



La digue protégeant le Café de la Plage dont la terrasse surplombe maintenant le sable

Coll. JPM



La digue Duval. On remarquera des demeures toujours existantes

Coll. JPM

Une première tranche de ce projet, comprenant la construction d'une digue de 1091 mètres consolidée par un remblai recouvert d'un terre-plein en arrière de la digue et deux courts épis, fut effectuée pour un montant de 2.090.000 francs. La construction des autres épis, faute de moyens financiers suffisants, fut différée.

Les 30 et 31 octobre 1932, un nouveau « raz de marée » sévit sur les côtes normandes, la digue récemment construite céda sur une centaine de mètres. La réparation de la digue fut effectuée ; la réception des

travaux, d'un montant de 270.000 francs, fut prononcée le 5 février 1934.

Au mois de février 1935, un nouvel assaut de la mer fit une nouvelle brèche à la digue, qui s'agrandit lors des tempêtes de 1936 et 1937, la mer s'infiltrant dans une brèche de 50 mètres balaya le remblai sur une longueur de 600 mètres.

Un nouveau projet fut dressé en 1937, il consistait en la réparation de la digue, sa protection par un parafouille métallique et la construction de sept épis.

Les travaux exécutés en 1937-1938-1939 se montèrent à 651.000 francs, mais les épis ne furent pas réalisés.

Alarmés par l'importance des dégâts subis par la digue au cours de l'hiver 1938, un groupe de propriétaires, « *tous riverains de la digue Duval qui leur appartient* », présentèrent à Monsieur le Préfet du Calvados, le projet d'une deuxième association syndicale de défense contre la mer, dans la partie la plus à l'Est de Bernières, sous le nom d'Association de la Digue Duval. Cette association syndicale fut autorisée par arrêté préfectoral du 29 mars 1940.

La tempête des 26-27 mars 1940 provoqua la destruction d'une partie de la digue en béton armé entre la rue des Etrilles et la rue des Mouettes, formant ainsi une brèche de 45 mètres environ. La mer déferlant au dessus de la digue se fraya un passage sous les maisons,

entraînant le sable sur lequel celles-ci étaient directement fondées ; détruisit en partie la villa Tréhet, envahit la chaussée de la route départementale, inondant la voie ferrée et les herbages situés au delà de cette voie. Le niveau de la plage quant à lui s'affaissa dangereusement sur toute la longueur de la digue, ce qui conduisit Georgius, président de l'association, à demander une subvention afin d'effectuer les réparations ; le projet de construction de sept épis fut relancé et aboutit.

C'est en partie la digue telle que nous la connaissons aujourd'hui que franchirent les troupes alliées en 1944 ; elle fut réparée par les fonds des dommages de guerre et entretenue depuis grâce aux taxes perçues par l'association, aux subventions versées par la commune et le Conseil général.



La digue au lendemain du Débarquement, à l'emplacement de La Cassine

Coll. JPM

Les derniers travaux importants semblent remonter aux conséquences de la tempête de nord-ouest du 5 avril 1962, qui détruisit entre autre la cale du sémaphore, envahit les terrains situés en arrière, mit à nu les canalisations d'eau et menaça les immeubles et la route départementale 814.

Ce sont bien les grands travaux de la première moitié du XXème siècle menés sur la côte de Nacre qui permirent aux communes de conserver leur patrimoine balnéaire et de développer des zones urbanisées où le « riche parisien » laisse place peu à peu à un habitat à l'année.

Depuis, les associations syndicales « de défense contre la mer » ont progressivement disparu. L'association syndicale de la Digue Duval céda sa digue pour le franc symbolique à la municipalité de Bernières,

qui l'accepta le 3 novembre 1995, avant d'être dissoute par arrêté préfectoral du 24 mars 1998.

De cette époque, seules deux communes du Calvados conservent une part de gestion et de financement privés. Bernières est l'une d'elles¹².

Bizarrie de l'histoire qui fait que, sur le domaine public maritime appartenant à l'Etat, l'association syndicale Rive-Plage conserve à travers la gestion d'une enclave privée de quelques centaines de mètres, les pouvoirs et moyens de protection de quartiers entiers de la commune de Bernières.

¹² Hermanville est la seconde, la dernière cession étant Cabourg, il y a un peu plus de dix ans.



La digue en 1948. On remarquera avec intérêt (et émotion) le futur président de B.O.N. que sa mère tient par la main, ainsi que son père en peignoir, assis sur le sable. Coll. JPM

Les risques

Il ne faudrait pas s'imaginer que les risques de submersion ont disparu.

Ce qui était vrai hier l'est encore aujourd'hui : « Sans sable pas de digue, pas de sable sans épis ! ». Néanmoins ce sable apporté par courants et marées atteint parfois un niveau important, pouvant offrir « un tremplin » idéal aux déferlantes lors des grandes marées, et représente un danger réel.

Le Conseil Général mesure le niveau d'ensablement du littoral depuis 1995 : les relevés sont effectués par le GRESARC¹³ pour Bernières, un à quatre constats par an, à deux endroits différents de la plage.

Le rapport 2002¹⁴ mentionne l'évolution du trait de côte et du profil de la plage, et fait apparaître, face au camping, qu'« une attention particulière doit être portée sur l'évolution de la plage en raison des risques de submersion des zones urbanisées de Bernières sur mer, en cas de rupture du cordon dunaire. ».

Les commentaires relatifs aux observations effectuées à proximité de la rue de la Manche précisent que « les fluctuations du profil de haut de la plage sont importantes en pied de digue (...) et alertent sur « un abaissement trop important de haut de la plage

pouvant menacer la stabilité de la digue, relativement basse », le rapport faisant remarquer la présence d'« habitations (...) situées immédiatement en arrière » !

Hormis ce constat, aucune étude réelle n'a été effectuée.

Les épis qui retiennent le sable furent définis de manière empirique pour leur implantation, leur nombre, leurs dimensions et leur orientation. Leurs réalisations ne respectèrent ni le nombre, ni les emplacements, ni les longueurs initialement définis par leurs concepteurs en 1930. Les techniques de construction « en moellon », utilisées lors de leur construction, demandent un entretien constant et rendent aujourd'hui les coûts de réparation prohibitifs.

Sans doute est-il important, à l'heure où l'on évoque un changement climatique et une montée probable du niveau des océans, de s'interroger d'autant plus sur le risque encouru et les moyens de s'en prévenir. ■

Christian FLEURY - Philippe SANCEY

Avis aux amateurs !

A l'instar de cet article, c'est avec plaisir que BON publie dans ses colonnes les articles communiqués par ses fidèles adhérents et amis lorsqu'il peuvent, comme celui-ci, contribuer à une meilleure connaissance de l'histoire ou de l'environnement de Bernières. Vos écrits peuvent être adressés au siège de l'association.

¹³ Groupe de Recherche sur les Environnements Sédimentaires Aménagés et les Risques Côtiers qui dépend de l'Université de Caen

¹⁴ Consultable en Mairie

LES PORTS DE BERNIERES

Deuxième partie : LE PORT MÉDIEVAL

Dans le précédent article, « Les Ports de Bernières - 1. - Le port gallo-romain et les conditions hydrographiques », j'ai étudié la configuration du plateau rocheux ; j'ai précisé aussi les conditions techniques qui gouvernent le choix d'un lieu d'embarquement et de débarquement à l'abri d'un cordon dunaire qu'interrompt une embouchure de rivière comme celle de la Seulles entre Graye et Bernières. J'ai détaillé les effets de l'élévation du niveau de la mer sur la configuration de la côte et sur les sites se prêtant à la fonction de « port ». Il se peut que ces effets soient plus sensibles encore que je ne l'ai indiqué si l'on considère la violence de certains épisodes climatiques. Or depuis l'époque gallo-romaine, les forces de la nature n'ont pas été les seules à façonner la ligne de rivage : l'homme est intervenu, et de plus en plus au cours du temps. Comment ? C'est ce que vais montrer maintenant. A cette fin, il convient de caractériser plus complètement le système écologique tel qu'il fonctionne indépendamment de toute intervention de l'homme. J'essaierai ensuite d'exploiter les rares informations disponibles d'après les textes et d'après les cartes pour comprendre les travaux qui ont été menés à la fin du XVI^e siècle en vue de maintenir le port médiéval au nord du marais de la Luzerne.

Un site écologique caractéristique : ce qu'on nomme un *barachois*

Ce n'est pas en France qu'on peut trouver des sites naturels analogues à l'embouchure de la Dives ou à celle de la Seulles, des lieux qui soient exempts de toute intervention humaine. Mais y en a-t-il dans le vaste monde ? Oui. Et mieux : sur des terres comme celles qu'ont découvertes les navigateurs normands à Terre-Neuve, en Acadie (New-Brunswick), en Gaspésie, aux Iles de la Madeleine (Québec), à Saint-Pierre et Miquelon, à la Martinique, à la Guadeloupe, à la Réunion ; bref, partout où de vieux mots du vocabulaire franco-normand ont été appliqués à des traits de côte particuliers. En ces pays qu'ils découvrent, les navigateurs imposent en effet, aux points remarquables du rivage continental et des îles, des noms qui résument leurs principales caractéristiques. *Barachois* est un de ces termes techniques de la navigation maritime.

Or, de l'aveu même des Gaspésiens et des Acadiens, le sens précis de ce mot n'est plus guère connu sinon des plus anciens habitants. Quelle information le mot livre-t-il donc sur les caractéristiques écologiques du site intéressant les marins ?

Il faut croire que le mot « *barachois* » est puissamment évocateur pour les Canadiens francophones d'aujourd'hui : un groupe de chanteurs

modernes ne s'est-il pas dénommé *Barachois*, dans l'intention plus ou moins consciente, sans doute, de remuer émotions et sentiments du temps passé, au bonheur de ses « fans » ? Ces chanteurs n'en croient pas moins bon de s'expliquer sur leur site Internet, tant ils craignent de ne point se faire comprendre des gens « qui n'ont pas humé les effluves de la mer ». A ceux-là, ils rappellent qu'un *barachois* est « une étendue d'eau calme et peu profonde isolée de la mer par des dunes de sable ». Plus précisément, pour les naturalistes, c'est un plan d'eau peu profond, aux rives souvent marécageuses, situé à l'embouchure d'une rivière et séparé de la mer par une longue bande de sable et de gravier que coupe un étroit passage ou goulet par lequel les eaux salines pénètrent avec le flot et les eaux douces s'échappent avec le jusant. Véritable bassin d'eaux calmes, ce genre de site est particulièrement approprié pour y échouer des embarcations ou pour y hiverner des navires. Plusieurs d'entre eux sont si riches en flore et en faune, si évocateurs du passé historique des Gaspésiens et des Acadiens, si précieux à l'entendement et aux yeux de ces populations maritimes qu'ils sont protégés et mis en valeur par le statut de parc naturel que leur attribue le Canada. A deux reprises, je les ai visités en mission, pour les voir de mes yeux et recueillir sur place le témoignage des marins pêcheurs qui les ont régulièrement fréquentés¹.



Vue aérienne vers le sud-ouest du barachois de Bonaventure.
Photo : Pêches et Océans Canada

Localisé à l'embouchure de la rivière Bonaventure, sur la rive nord de la baie des Chaleurs, le barachois de Bonaventure est caractéristique du littoral gaspésien. Le barachois présente une variété de milieux fréquentés par une grande diversité d'espèces fauniques. Les conditions écologiques particulières qu'on y retrouve favorisent aussi la présence de quelques plantes rares

Ce terme de *barachois* aurait-il été emprunté aux Amérindiens par les premiers navigateurs franco-normands ? C'est invraisemblable, car l'usage en est général depuis la Gaspésie jusqu'à l'île de la Réunion, on le sait maintenant, alors que les populations autochtones vivant en ces lieux n'ont aucun rapport entre elles et qu'elles parlent des langues variées, sans rien qui les rapproche. Cherchant l'origine de ce mot, les érudits québécois donnent l'explication suivante : ce serait la « barre à choir », le site approprié pour qu'un navire pénétrant par le goulet, où les eaux versent et se déversent, vienne s'échouer sur la côte intérieure du cordon dunaire. Que telle soit la pratique ancestrale des navigateurs normands, nous en avons une preuve véritablement sensationnelle : un site de Terre-Neuve, dit « L'Anse aux Meadows ». Découvert en 1960 par Helge Ingstad et minutieusement fouillé par ses soins, localisé près d'un village de pêcheurs toujours occupé aujourd'hui, ce lieu fut choisi pour un établissement humain composé de huit habitations en tous point semblables à celles construites par les Scandinaves en Islande et au Groënland. On y a trouvé des restes d'outils, des armes et une forge qui prouvent l'installation, là, d'hommes venus par mer et porteurs de la civilisation du fer. Voilà qui correspond aux récits que donnent des expéditions viking au Vinland deux sagas scandinaves : la *Saga des Groenlandais* et la *Saga d'Eric le Rouge*.²

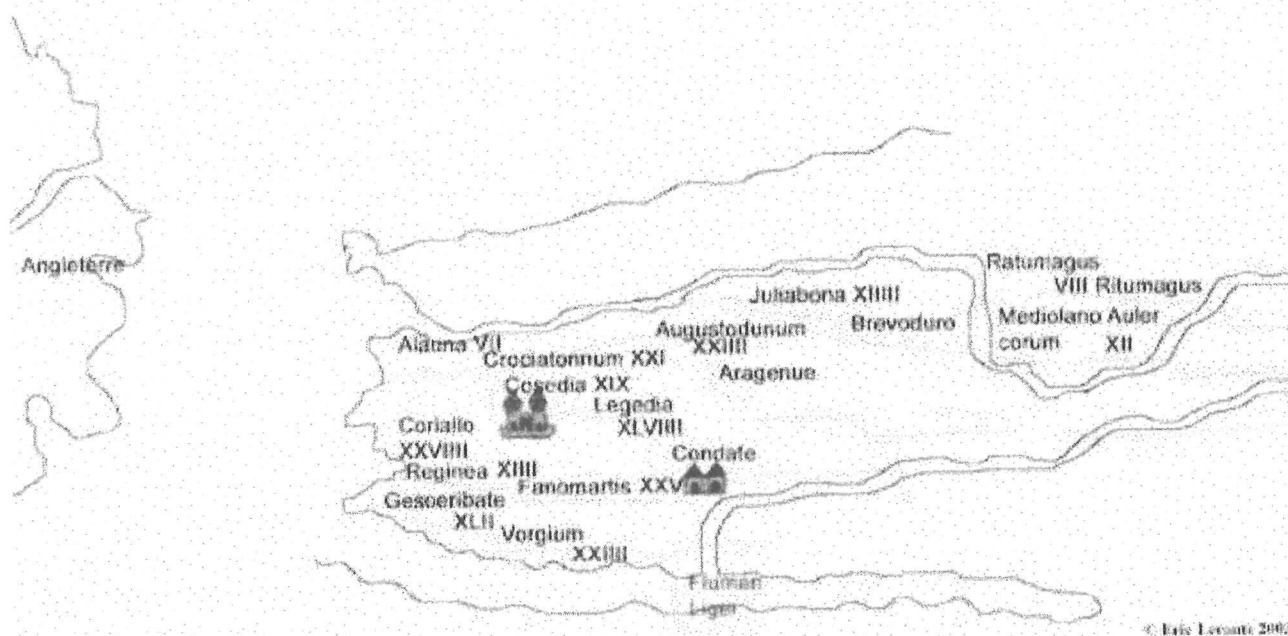
Deux siècles avant leurs expéditions au Vinland (bouches du Saint-laurent, Terre-Neuve), les Vikings étaient déjà à la recherche de sites du même genre sur les côtes de France. Qu'y trouvaient-ils ? Outre les embouchures de grands fleuves comme la Seine ou la Loire : des sites propres à y débarquer et à y échouer leurs navires, voire à y hiverner, des *barachois*. Dives est de ceux-là. Or de Dives à Grandcamp et Saint-Vaast la Hougue, il n'y en a guère d'autres. En vérité, il n'y en a qu'un : celui de l'embouchure de la Seulles à Bernières.

Après que ces Scandinaves, des Danois probablement, l'aient découvert, après que leurs pilotes

et leurs capitaines aient appris à y faire relâche, ces hommes n'auraient-ils pas cherché à s'y installer durablement, selon les règles de leur pratique nautique ancestrale ? L'écosystème leur convenait exactement. Quelles forces les en auraient empêché ?

Succédant aux Gallo-Romains et à leurs forteresses, face aux premiers Vikings : des Saxons bien installés.

On sait qu'en 220 après J.-C., les chefs-lieux des tribus gauloises installées dans ce qui deviendra la Normandie sont élevées au rang de « cités » : ce sont *Rotomagus*, qui deviendra Rouen ; *Noviomagus*, Lisieux ; *Aragenuae*, Vieux ; *Augustodurum*, Bayeux. En 375, des raids saxons incendient Lisieux, Vieux et Bayeux. Vers 390, la décision est prise d'édifier une ligne de fortifications allant de la Flandre au Cotentin pour protéger les populations et les cités contre les expéditions des Saxons. Quatre forteresses commandent le dispositif, que les textes nomment : ce sont *Rotomagus*, Rouen ; *Grannona in litore saxonico* (?) ; *Constantia*, Coutances ; et *Abrincatis*, Avranches. De nos jours encore, la localisation de Grannona est inconnue. Plusieurs villes sont candidates à ce titre, telles que Granville, Cherbourg, Port-en-Bessin et Bernières, en Basse-Normandie, sans compter d'autres qui y prétendent, en Loire-Atlantique, en Bretagne et en Haute-Normandie. En l'absence de textes nouveaux ou, mieux, de résultats de fouilles archéologiques probants, toute spéculation sur le lieu correspondant à la ville de Grannona est futile : je ne suivrai donc sur ce point ni le livre d'Hervé Lhéguillon³, ni celui de l'abbé Marie⁴. Mais Grannona est-elle une agglomération importante ? On peut se le demander, car, à la différence d'*Augustodurum*, Bayeux, et d'*Aragenuae*, Vieux, Grannona ne figure pas sur la plus ancienne carte connue qui nous vienne de l'époque romaine, la table de Peutinger, (III^e-IV^e siècle après J.-C.)⁵. Peut-être cette ville n'a-t-elle pris de l'importance que lorsqu'il fallut aux Romains organiser la défense contre les Saxons.



D'après LECONTE Eric, *La Manche gallo-romaine*: extrait simplifié de la carte de Peutinger

© Eric Leconte 2003 - Tous droits réservés

Version allégée de la carte de Peutinger, centrée sur la Normandie actuelle et la Bretagne. Les chiffres romains représentent les distances en lieues gauloises entre deux points, la lieue gauloise équivaut à 2222 m.

Des informations issues des textes de la fin de l'époque gallo-romaine, deux conclusions se dégagent : l'importance du dispositif édifié par le pouvoir impérial romain pour organiser et défendre le littoral, qui prend désormais le nom de *litus saxonicum*, la côte saxonne, comme les ruines de Vieux, non loin de Bernières, l'attestent; la vigueur de l'attrait que ce littoral exerce sur les Saxons, qui finiront par en submerger les défenses pour y prendre pied durablement, tant sur la côte que sur l'arrière-pays.

Lorsque les premiers Vikings mènent leurs incursions sur cette « côte saxonne », c'est à un territoire organisé qu'ils ont affaire. Les populations qui y sont établies ont un niveau technologique avancé. Ces Gallo-romains tombés sous le pouvoir de princes saxons savent extraire la pierre de carrières comme celles de Creully. Ils savent tailler cette pierre pour en faire des sarcophages comme ceux qu'on a trouvés dans les fondations de l'église de Bernières. Mais pour eux, nul besoin d'installations portuaires complexes : un *barachois* suffit, avec quelques pieux de bois comme ceux que j'ai vus en Gaspésie et aux Îles de la Madeleine, dans le Golfe du Saint-Laurent. Du port médiéval sur un site tel que l'embouchure de la Seulles à Bernières, ce sont les seules pièces d'équipement que l'on peut espérer voir.

De ce port, qu'advint-il plus tard, quand les Vikings danois s'organisent jusqu'à former le duché de Normandie (911), le plus puissant Etat de l'Europe occidentale à son époque, sous Guillaume le Conquérant ((v. 1027-1086))⁶ ?

De la fin du Moyen-Age à la fin du XVI^e siècle : un port au débouché de la Seulles, mais à quelle embouchure ?

D'intenses dépouillements effectués en 1984 et 1985, à ma suggestion, aux Archives Nationales, à la Bibliothèque Nationale et au Service Historique de la Marine, d'une part⁷, aux Archives Départementales du Calvados, d'autre part⁸, très peu de documents relatifs au port de Bernières sont apparus pour les années antérieures à la fin du XVI^e siècle. Il est vrai que beaucoup ont été détruits lors des bombardements de 1944. Il se peut aussi que certains nous aient échappé. Le tableau qui peut se tirer des textes aujourd'hui disponibles est donc à prendre avec précaution.

Une série incroyablement compliquée de procès entre les dames de la Trinité à Caen et le seigneur de Courseulles, au sujet du cours de la Seulles, donne à penser que cette rivière avait, du XIII^e à la fin du XVI^e siècle, deux bras distincts, alimentant chacun un moulin. L'un tendait droit à la mer : les dames de la Trinité font valoir que c'est l'ancien et vrai cours de la rivière, celui qui, à peu de choses près, débouche aujourd'hui entre les jetées du port de Courseulles. L'autre passait devant le château du seigneur de Courseulles : ce dernier traite le bras de Graye comme un simple fossé ; il considère le sien comme le bras principal, le fait agrandir pour augmenter le courant du bief et conduire les eaux à travers les marais, à l'abri de la dune, jusqu'à Bernières, où se jette vraiment la rivière. D'où l'on peut inférer que jusqu'à la fin du XVI^e siècle, pour le seigneur de Courseulles, la rivière se jette non à Graye, mais bien à Bernières, où en conséquence se trouve le port⁹. Mais la conclusion se dégageant des textes tient-elle en

l'absence de preuves archéologiques ? Quelles preuves cependant apporter si les installations portuaires se réduisent à quelques pieux de bois ?

Pour chercher ces preuves, il fallait entreprendre un sondage au lieu présumé du port : dans le marais gisant sous le manoir de la Luzerne. Le projet prit corps en 1985, sous la municipalité Hayaux du Tilly, en préalable aux travaux d'assainissement nécessaires pour évacuer vers la mer les eaux pluviales se rassemblant là depuis les hauteurs de la plaine. Je demandai au lieutenant-colonel Chauchard de fixer trois points géodésiques le long du chemin du Castel pour localiser exactement les tranchées à creuser et positionner ainsi les vestiges que nous espérions trouver. Les opérations furent dirigées par Jean-Yves Marin, conservateur au Musée de Normandie (et maintenant, directeur de ce dernier), assisté de Pierre Schmitt et de Patrick David. Les fouilles furent menées par les employés municipaux sous la conduite de Jacques Durand et de Bernard Blais. La pression psychologique fut pour nous intense. Qu'allait-on trouver ? Ce que les cartes marines suggéraient, ce que les textes laissaient entrevoir, ces vestiges que nous espérions dégager apparaîtraient-ils au grand jour ?

En une dizaine de jours de sondage à la pelleuse, puis à la pioche et aux petits instruments, du 25 mai au 6 juin 1985, les preuves attendues apparurent. Précisément positionnées. Incontestables. Ce sont, d'ouest en est, d'après le premier compte-rendu établi par Jean-Yves Marin :

« 1. Section d'une fondation de mur post-médiéval, bordée de part et d'autre d'un sol assez dur mêlé de chaux et de sable d'une épaisseur constante d'environ 30 centimètres. La très faible densité de matériel (JC : je précise : pièces de monnaie, fragments de céramique, etc.) semble exclure l'hypothèse d'une habitation. Il pourrait s'agir d'une aire de stockage liée à des installations portuaires.

2. A environ 20 mètres à l'ouest du chemin (je précise : de la Caline), nous avons mis au jour une structure de pierre d'une largeur de 4 à 5 mètres orientée nord-sud que nous avons suivie sur près de 50 mètres sans en atteindre les extrémités. Cette structure d'une épaisseur constante d'environ 60 centimètres est constituée de gros blocs calcaires parfois taillés (réemploi ? *sic*) liés entre eux par un mortier grossier mêlé de gros galets.

3. Entre cette structure et le chemin, nous avons rencontré une grosse pièce de bois de section carrée (20 cm de côté) bien conservée; afin de ne pas risquer sa désagrégation au contact de l'air, nous l'avons immédiatement recouverte de sable humide sans en chercher les extrémités.

Tous les autres sondages se sont révélés négatifs. Il faut toutefois remarquer que dans un tel contexte, l'épaisseur des dépôts de sable est sujette à de très importantes fluctuations et qu'aucun de nos sondages n'a excédé 4 mètres. Il n'est donc pas à exclure

qu'à une plus grande profondeur, il puisse exister des structures plus anciennes »

Le compte-rendu se termine en proposant une datation entre le milieu du XVI^e siècle et la fin du XVIII^e siècle. Il ajoute que seule une « campagne de fouille en aire ouverte », d'une autre ampleur, pourrait apporter les compléments et les précisions que ce simple sondage appelle.

Ainsi la preuve est faite : des installations de caractère portuaire étaient bien en place dans ce site. De quelle nature ? De quelle étendue ? Des entrepôts ? Une cale ? Une jetée ? Voilà ce qu'il faut maintenant élucider. Mais déjà, une certitude est acquise : le marais qui jouxte au nord le manoir de la Luzerne a une valeur patrimoniale. Au Canada, il aurait déjà fait l'objet de mesures de protection et de mise en valeur, comme les *barachois* de Gaspésie et du New Brunswick. Il pourrait en être pareillement en France, d'autant mieux que le marais doit faire l'objet de mesures d'assainissement pour la nécessaire évacuation des eaux pluviales vers la mer.

Pour lors, comment progresser dans la connaissance du port de Bernières ? Dans l'attente d'une campagne archéologique précédant de futurs travaux d'assainissement, les archives disponibles relatives au XVII^e et au XVIII^e siècles apporteraient-elles plus d'informations ?

C'est la question à laquelle je répondrai dans l'article suivant.

Jean CUISENIER

¹ CUISENIER Jean, Missions au Québec, archives du Musée national des arts et traditions populaires.

² Composées vers 1200, fixées par l'écriture au début du XIV^e siècle, ces sagas relatent des événements datant des années 986 et suivantes. cf *Sagas islandaises*, traduction et édition par Régis Boyer, Paris, Gallimard, 1993

³ LEGUILLON Hervé, Bernières -sur mer, Des origines à la Révolution, Caen 1927

⁴ MARIE, Jean (abbé)

⁵ BOSIO L., *La Tabula Peutingeriana. A Description of the Ancient World*, Rimini 1983

⁶ BOUARD, Michel de, *Guillaume le Conquérant*, Paris

⁷ Par les soins de Laurent Roblin sous la direction de Jean-Yves Marin, alors conservateur au Musée de Normandie

⁸ Par les soins d'Agnès Lecordier sous la direction de Jean-Yves Marin, alors conservateur au Musée de Normandie

⁹ Cf DESCHAMPS M., *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1923, pp.503-545

La boule lyonnaise

Comme son nom le laisse entendre, la boule lyonnaise est probablement née à Lyon, sur les quais du Rhône ou sur ceux de la Saône, deux des fleuves qui arrosent cette bonne ville, le troisième étant le beaujolais. La «Mecque» de la boule lyonnaise est la place Bellecour où, sous l'œil de Louis XIV, se déroulent d'homériques championnats.

Il en est de même à Bernières, malgré l'absence de statue équestre du Roi Soleil. L'équipe de B.O.N., qu'aucune activité bernièraise ne laisse indifférente, a enquêté sur ce phénomène.

La boule lyonnaise, ce n'est pas la pétanque. C'est un sport de boule qui se joue sur un terrain spécial, dont les dimensions sont strictement définies par les règles de la Fédération Française de Sport-Boules (voir le schéma in fine)

Le « but » ou « cochonnet » est lancé dans l'espace de 5 m opposé : il se trouve donc entre 12,5 et 17, 5 m de la ligne que les joueurs ne doivent pas dépasser.

La boule lyonnaise exige de ses adeptes concentration, adresse, résistance physique (lors des compétitions qui durent parfois la journée entière). De plus, les boules pèsent entre 900 et 1200 g : il faut donc une certaine force pour «tirer», ce qui n'empêche pas plusieurs femmes d'être des championnes émérites.

Comment la boule lyonnaise est-elle parvenue à Bernières ? Le mystère des origines semble épais : ce ne sont probablement pas les légions de César qui ont importé ce sport car ils devaient jouer plutôt à la

pétanque. Sont-ce les marins de Guillaume qui ont introduit ce jeu ? Mais la Tapisserie de Bayeux n'en fait pas mention ... Les historiens trouveront certainement trace dans les grimoires d'un jeu de boules pratiqué par les marins du port en attendant la marée ; les déchiffreurs de graffiti finiront bien par trouver l'esquisse d'une partie.

Les anciens auprès desquels nous nous sommes renseignés, en particulier M. Adeline, ancien président, indiquent qu'un club de boules regroupait, autour de 1930, plus d'une centaine d'adeptes de la lyonnaise. Ils exerçaient leurs talents sur un boulodrome installé face à la gare, derrière les cabines. Les mamans de l'époque devaient surveiller attentivement leur progéniture pour éviter qu'elle ne perturbe les champions ou ne soit blessée par le rebond des boules consécutif à des carreaux victorieux !!

Des photos d'époque attestent le caractère athlétique des membres du club (photo n°1).



n°1 : Les boulistes de Bernières des années 1930



n°2 : ... et leurs homologues féminins devant le Syndicat d'Initiatives

L'élément féminin, pour ne pas être en reste, déployait tout son charme et sa séduction (photo n°2)

Les bouleversements de la guerre détruisirent le terrain. Sous la présidence de M. Leplingard, deux terrains furent reconstruits (peut-être grâce aux dommages de guerre) entre les cabines, coté Courseulles (à l'ouest du poste de secours actuel) et les compétitions reprirent de plus belle comme le montre la photo n° 3.

Au début, les boules étaient en bois, cloutées à la main et au marteau par M. Mercier, ébéniste devenu capitaine d'artillerie et, de ce fait, tireur talentueux à la boule. L'équipe de Bernières participait aux concours régionaux : la photo de 1962 présente une quadrette mixte qui fit vraisemblablement une cueillette de lauriers (photo n° 4)



n°3 : Le terrain de boules des années 1960, derrière les cabines, côté ouest.

L'engouement pour la boule lyonnaise conduisit M. Adeline à obtenir de la municipalité la construction en 1987 du terrain municipal actuel, doté, comme il se doit, d'un abri indispensable pour se remettre de la chaleur des compétitions, les jours de canicule toujours fréquents à Bernières.

Sous la présidence actuelle de M. Neuhart, la Société des Boulistes porte haut le flambeau. Elle participe à de nombreux tournois ; elle termine quatrième sur six en finale du championnat départemental. L'équipe Vétérans est allée jusqu'en demi-finale du championnat de Normandie. Jean

Neuhart a pris la deuxième place du championnat individuel du Calvados.

Le bouliste bernierais se distingue par sa bonne humeur, sa convivialité et son sens de l'accueil ; c'est pourquoi nous vous invitons à rendre visite à cette aimable confrérie qui développe de nombreuses initiatives pour faire connaître ses activités sportives ...

Le club, qui détient trois brevets de moniteurs du 1^{er} degré, a organisé en juin 2003 un après-midi découverte pour les enfants des écoles de Bernières avec le soutien du Comité départemental. Cette opération a été renouvelée à l'automne 2003.



n°4 : La quadrette de 1962

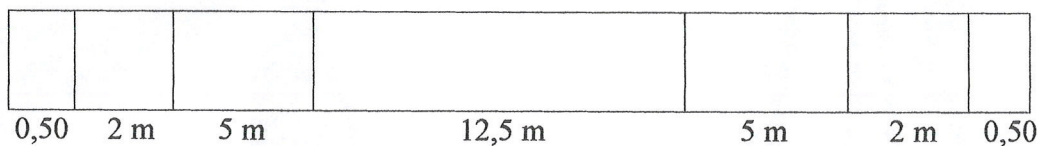
De gauche à droite : Michel Le Gallois, Marie-Thérèse Ummenhover, M. Corsesein, M. Ummenhover.

Le club accepte également des joueurs adultes, mêmes débutants, car la boule se pratique en loisir comme en compétition.

Pour tous renseignements :
- durant l'été, tous les jours au boudrome,
- M. Neuhart, 307 rue du Royal Berkshire 14990
Bernières-sur-Mer Tél/fax : 02 31 96 44 97 ■

Francine et Pierre BESSON

Et pour tous les lecteurs avides de détails et maintenant passionnés par la boule lyonnaise, voici les dimensions d'un terrain réglementaire :



A noter que la largeur du terrain est de 2,50 m minimum.

Histoire de l'église

Suite

Présenté à la mairie de Bernières le 20 septembre 1997 à l'occasion des Journées du Patrimoine, le 152^{ème} titre des Itinéraires du Patrimoine était consacré à l'église N-D de Bernières. C'était là l'aboutissement de deux années de travail menées conjointement par B.O.N. et la D.R.A.C¹ de Basse-Normandie, étape préliminaire de la première étude menée scientifiquement de cet édifice remarquable².

Une seconde étape vient d'être franchie vers une meilleure connaissance de ce bâtiment : la remise du rapport de l'étude dendrochronologique de la charpente que nous avons annoncée dans les précédents bulletins de B.O.N.

Nous avons relaté, d'une part la méthodologie de cette étude³, d'autre part sa première phase de réalisation⁴, le relevé de la charpente.

Commencé en décembre 2001, ce relevé a été achevé au printemps 2003, ce qui a permis d'engager la seconde phase, l'étude dendrochronologique de la charpente.

Qu'est-ce que la dendrochronologie ?

L'arbre est un organisme vivant qui, schématiquement, se compose de trois parties : les racines, la couronne constituée des branches et des feuilles et, réunissant les deux, le tronc, d'où est tirée la plus grande partie des bois d'œuvre, tels les bois de charpente par exemple.

La croissance du tronc est générée par la division des cellules du *cambium*, couche circulaire à peine visible, située à l'extérieur du bois, sous le *liber* et l'écorce. Le tronc augmente ainsi son diamètre par la formation chaque année d'une nouvelle couche de bois à sa périphérie : le cerne annuel.

Ces cernes, résultant du cycle de végétation (du mois de mars à fin août sous nos climats tempérés), sont repérables sur la coupe transversale du tronc comme des cercles grossièrement concentriques. Leur partie interne est généralement plus claire car formée par un bois tendre et poreux correspondant au printemps, leur partie externe étant plus dense et foncée car formée en été.

L'épaisseur des cernes annuels n'est pas constante ; certaines sont larges de plusieurs millimètres tandis que d'autres sont inférieures à un millimètre, résultat des fluctuations des conditions extérieures enregistrées, par chaque arbre.

Et ce sont ces variations que la dendrochronologie s'emploie à déchiffrer⁵

Historiquement, la dendrochronologie n'est pas une science très ancienne. Hormis quelques remarques consignées par Léonard de Vinci puis par Buffon, le lien entre le climat et la largeur des cernes ne fut théorisée qu'assez tardivement par les botanistes.

En 1921 aux Etats-Unis, l'américain Douglass avait pu dater les bois d'un ancien campement indien en remarquant le parallélisme de variation de croissance de différents fragments. Plusieurs laboratoires allemands avaient entrepris en Europe, avec succès, la datation de grandes charpentes de cathédrales ainsi que de bois gallo-romains. En 1978 en France, J.L. Taupin fit dater par cette méthode un bâtiment ancien à La Pacaudière dans la Loire.

Et c'est en 1980 au Grand Palais à Paris, que la grande exposition *La science au service de l'art* mentionne pour la première fois la dendrochronologie.

Depuis plusieurs grands laboratoires européens, français (Besançon), belges (Liège), allemands (Munich ou Hambourg) ou suisses (Neuchâtel) par exemple, collaborent pour établir un vaste référentiel de bois différents, couvrant environ 10.000 ans pour le chêne par exemple.

Deux postulats de base de la dendrochronologie ont pu être établis :

¹ Direction régionale des Affaires culturelles

² Comme il l'a été rappelé à de nombreuses reprises, l'église de Bernières fait partie de la première liste de protection des monuments historiques, dite *liste de 1840*. Cf supra p.2 *Prospère Mérimée ...*

³ B.O.N. n° 20 de décembre 2001

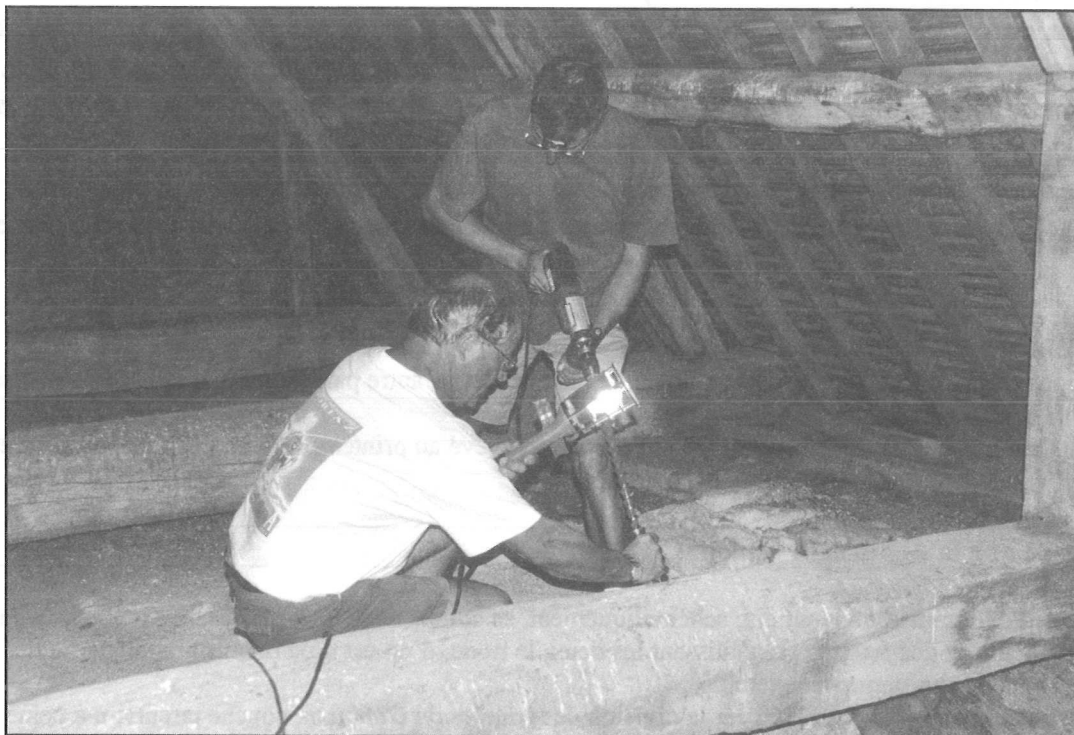
⁴ B.O.N. n° 22 de décembre 2002

⁵ Yvonne Trenard, *Les bases de la dendrochronologie*, p. 75-97, in *Les charpentes du XI^{ème} au XIX^{ème} siècle, Typologie et évolution en France du Nord et en Belgique*, Editions du patrimoine, Paris 2002

- Dans des conditions climatiques et écologiques identiques, les arbres d'une même espèce réagissent d'une façon identique, quant à la quantité de bois formée et quant à sa densité.
- Les épaisseurs des cernes successifs constituent des suites mathématiques représentatives et spécifiques de l'époque de leur formation.

Grâce à cette science permettant la datation des bois, les bâtiments et leur charpente ont beaucoup à révéler sur leurs chantiers, leurs étapes, leurs transformations et sur l'évolution des techniques et des approvisionnements.

Et c'est pourquoi il nous a paru très important de mener une telle étude sur la charpente de l'église de Bernières dont on ne savait encore rien des grandes périodes de restauration antérieures au XIX^{ème} siècle.



Prélèvement d'un échantillon sur l'entrait de l'une des fermes de la nef

Cliché J.M.



La tarière en action pour un prélèvement

Cliché J.M.

Cette étude à Bernières

Une étude dendrochronologique suppose évidemment la collecte d'échantillons prélevés dans les bois à analyser, ceux-ci étant déterminés au préalable sur le relevé de charpente.

C'est ce qui a été réalisé en juillet dernier par Patrick Hoffsummer⁶, aidé par quelques bénévoles de B.O.N. (ah ! la canicule sous la charpente en plein après-midi, alors qu'il devait faire si bon se baigner pendant ce temps-là à la plage !).

Il s'agit en fait de réaliser un certain nombre de carottages à l'aide d'une perceuse équipée d'une longue tarière. Les échantillons prélevés dans la diagonale des bois sont alors soigneusement répertoriés et rangés dans des réglottes de plastique pour être acheminés sans risque de rupture vers le laboratoire d'analyse.

Et ce sont les résultats de ces analyses que nous venons de recevoir.

Ses résultats

L'étude a porté sur les charpentes de la nef et du chœur de l'église N-D de Bernières.

Il n'est pas possible d'obtenir une fourchette de datation plus précise que celles obtenues car, lors des prélèvements, l'aubier est tombé en poussière et il n'a pu être conservé sur aucun des échantillons.

Néanmoins, les sept prélèvements effectués dans le chœur permettent de situer l'abattage des bois dans les années 1450-1500 ap. J.C.

En ce qui concerne les onze échantillons de la nef, cette date d'abattage se situe entre les années 1600-1650 ap. J.C.

Comme on sait que les bois de charpente sont généralement mis en œuvre dans l'année qui suit leur abattage, nous savons maintenant que la charpente actuelle du chœur date du début du XV^e siècle et que celle de la nef se situe au milieu du XVII^e siècle.

Informations extrêmement importantes pour orienter nos réflexions et la suite de nos recherches dans les archives.

Ainsi par exemple, ne faut-il pas rapprocher la date de la charpente de la nef des grandes tempêtes qui ont définitivement condamné le port de Bernières ?

Pourquoi cette charpente du chœur a-t-elle été édifée au début du XV^e siècle alors que l'architecture remonte au XIII^e ?

Autant de questions auxquelles il faudra tenter d'apporter une réponse pour avancer dans une connaissance plus complète de cet édifice.

Jean-Paul MAYER

L'assemblée générale de B.O.N.

Comme chaque année, l'assemblée générale de B.O.N., clôturant l'exercice 2003, se tiendra le samedi 10 janvier 2004 à la Bibliothèque de Bernières.

Tous les adhérents, à jour de leur cotisation, peuvent y assister et participer aux différents votes. Au cas où ils ne pourraient être physiquement présents, ils peuvent se faire représenter en envoyant le pouvoir joint à la convocation qu'ils ont préalablement reçue. Ce qui est particulièrement souhaitable pour qu'il n'y ait pas de problème de quorum !

Les amis de B.O.N., qui ne sont pas encore adhérents peuvent également assister à cette assemblée générale. Bien qu'ils ne puissent pas prendre part aux votes, ils pourront néanmoins se rendre compte de l'intérieur des activités de l'association et des efforts déployés par les membres de son bureau.

A l'issue de cette assemblée, tous sont cordialement invités au traditionnel *Pot Champagne* ! Une autre occasion, avec les *Rencontres de B.O.N.* de juillet, de se retrouver.

Alors, à très bientôt.

⁶ Historien de l'art, archéologue et dendrochronologue de formation. Chargé de cours à l'université de Liège. Groupe interdisciplinaire d'archéométrie, laboratoire de dendrochronologie.

HISTOIRE D'UNE MAISON ...

Suite

Le Clos CHANTEPIE

« Le Clos Chantepie » ? Ah, oui ! « La Maison du Docteur Lennertz ! » Voilà une réflexion souvent entendue lorsqu'on évoque cette maison. L'on pourrait dire aussi : « La maison de l'abbé Blin » ou « la maison des Berthélémy ». L'histoire de cette demeure est difficile à reconstituer car tous les documents la concernant ont disparu lors du Débarquement et les semaines suivantes, tant à Bernières qu'à Caen.



Le Clos Chantepie vers 1900. On remarque Emile Valentin Berthélémy sur le perron de l'escalier

La première certitude que nous ayons au sujet de sa construction est qu'elle fait partie des grandes maisons qui ont surgi à Bernières au courant du 17^{ème} siècle et au début du 18^{ème}. Rappelons qu'un incendie ravagea le village en 1578, suivi d'une épidémie en 1590. Les lucarnes « Louis XIII » de la ferme Bardelle, celles des pavillons de garde du fief de Sémilly témoignent du redémarrage, à ce moment, de l'urbanisation du village (bien d'autres témoins de cette époque ont été détruits en 1944).

De cette période, elle conserve son orientation (dos tourné au Nord), son pignon sur rue formant façade, les pas de chat de la toiture. Par contre, les hautes fenêtres jumelles qui subsistent, bien que fort modifiées, sur d'autres maisons, ont disparu. Disparues aussi les fenêtres dites à la française à linteau délardé dont on peut voir de beaux spécimens à l'ancien presbytère, près de la bibliothèque.

Les pierres à évier ont été détruites également ; enfin, l'escalier extérieur fut retourné, s'ouvrant non plus vers l'Est mais vers l'Ouest, pour dégager l'accès du cellier promu au rang de garage par le docteur Lennertz. L'un des deux puits a disparu lors de l'agrandissement d'une fenêtre au rez-de-chaussée. Les murs ont gardé les os qui ponctuent la maçonnerie : cette vieille technique employée jusqu'au 18^{ème} siècle était sans doute destinée à drainer les murs et à leur permettre de respirer... Les os étant alignés à hauteur d'un bras levé ; l'on suppose que cet alignement faisait office de niveau. Dans le pignon de refend des greniers, trois rotules de bœuf disposées en triangle semblent confirmer cette hypothèse.

Ajoutons l'existence, à l'arrière de la maison, de substructures en petit appareil, plus larges que le mur actuel, évoquant des maçonneries beaucoup plus anciennes que le 17^{ème} siècle, peut-être médiévales. La

présence au rez-de-chaussée d'une petite cheminée orientée vers le Nord Est, d'une facture qui rappelle le 15 ou le 16ème siècle, laisse supposer que cette maison fut, d'une part, implantée sur des bâtiments plus anciens et, d'autre part, qu'elle s'est étirée vers la rue, le seul accès dans la cour se faisant par une petite porte, la "grande entrée" étant celle du jardin public d'aujourd'hui.

Cette rue qui, en 1789, s'appelait rue de la Follerie (une folle étant un filet de pêche à larges mailles) devient la rue de la Mer, puis la rue de la Gare (partie basse de la rue) et enfin, la rue du Régiment de la Chaudière.

Venons-en à notre deuxième certitude :

En 1789 la maison appartient à la famille Blin :

Philippe Jean Pierre Blin, déjà syndic de la paroisse bien avant 1789, est nommé maire du village le 14 février 1790. Ce Philippe Jean Pierre, époux d'Anne Letellier, est le père de Jean-Pierre Blin (né en 1781), qui épouse Sophie Adélaïde Berthélémy : ce sont les parents de Romain Philippe, né en octobre 1807, futur abbé Blin – curé de Bernières – et de sa sœur Sophie Elise qui deviendra religieuse chez les Dames de la Miséricorde à Caen.

Par le jeu des successions et des décès sans héritier, la maison devient la propriété de Pierre Emile Berthélémy – « peintre de son état », cousin de l'abbé Blin, (le père de Pierre Emile, Pierre François, était le frère de Sophie Adélaïde).

Pierre Emile s'installe au Clos Chantepie en 1876 et y passera six mois de l'année. Il y possède son atelier et c'est dans un petit pavillon, aujourd'hui détruit, qui faisait face à la maison, qu'il se retirait pour trouver l'inspiration et méditer.

Il décèdera à son domicile le 16 juillet 1894. La maison est vraiment devenue une maison de famille. Son fils Emile Valentin y élèvera ses deux filles, Alix et Anne-Marie. Son épouse Berthe Didiez, peintre elle aussi, décorera la volée d'escalier de tentures peintes d'iris. C'est de cette époque que date le début de la modernisation de la maison : remplacement des grandes cheminées de pierre par des cheminées plus petites, d'un

tirage plus efficace, mise en place, pour lutter contre l'humidité des sols de pierre au rez-de-chaussée, de carreaux de grès colorés, etc...

Des revers de fortune vont contraindre Emile Valentin à se séparer de cette demeure pour le plus grand chagrin de Berthe qui en tombera malade. Emile Valentin qui aimait tant arpenter son jardin en semant au hasard des graines de capucines dont il bourrait ses poches, cédera la maison au docteur Jean Louis Lennertz, sans doute aux environs de 1916 – 1917. Emile Valentin disparaît de la matrice d'imposition en 1912 et le docteur Lennertz y figure, en 1917 avec son adresse boulevard Perreire, à Paris. Or les Berthélémy ont vécu aussi boulevard Perreire. Faut-il y voir un lien ? Ou est-ce par le biais des milieux artistiques que le docteur Lennertz, amateur d'art, très lié avec des artistes comme Antoine Gatti ou Gaston Payen fit la connaissance d'Emile Valentin ? Rappelons cependant que le frère du docteur Lennertz, Léon, médecin également, résidait déjà à la Villa Canchy, dans la même rue.

Décédé en 1950, il laisse la propriété à son épouse. Sans héritier, c'est leur gouvernante, Madame Juffé qui recevra le Clos Chantepie à la mort de Madame Lennertz en 1971.

En 1975, la municipalité lui proposera d'acheter les deux tiers de la propriété pour créer un jardin public, appelé aujourd'hui Parc Berthélémy.

En 1977, la maison deviendra la propriété de Monsieur et Madame Joubay qui la revendront en 1986 aux propriétaires actuels, l'auteur de cet article et son mari.

Un détail curieux en guise de conclusion. Pierre Emile Berthélémy, peintre !... Emile Valentin, peintre !... Berthe Didiez : peintre !... Madame Lennertz : peintre !... Madame Joubay : peintre !... Anne Patrizi : peintre !...

Serait-ce la maison qui choisit ses habitants ? ■

Annick FLOHIC PATRIZI

BERTHELEMY, DERNIERE MINUTE

Nous avons récemment retrouvé dans une galerie parisienne le tableau de Pierre Emile Berthélémy intitulé *L'incendie du Magenta*. Cet incendie dans la nuit représente un événement historique survenu en 1875 dans le port de Toulon.

Long de 98 mètres, propulsé à voile et à vapeur, le Magenta était le navire amiral de l'escadre dit d'évolutions de Méditerranée. Vers une heure du matin, le feu prit dans la cave à liqueur personnelle de l'amiral Roze dont les précieux flacons étaient entourés de paille. L'incendie se propagea rapidement à tout le navire à cause du blindage métallique dont sa coque était dotée. Heureusement, les 692 hommes d'équipages eurent le temps de s'enfuir avant l'explosion de la soute à poudre, vers quatre heures du matin. Par cette nuit sans lune, toute la ville de Toulon assista au drame depuis le rivage.

Le tableau, datant de 1876, était connu de nous et faisait partie de l'inventaire Berthélémy dressé par B.O.N. Nous savons qu'il avait été mis en vente lors de la vente de l'atelier, à la mort de l'artiste, en 1894. Nous connaissons même le nom de son premier acheteur ! D'autre part, nous avons également reconnu dans une petite toile appartenant à la famille de l'artiste et reproduite dans la plaquette Berthélémy éditée l'année dernière par B.O.N., l'esquisse de ce tableau. Les heureux possesseurs de cet ouvrage peuvent en convenir. Il ne s'agit pas du même bateau, mais la scène est posée : les flammes, le mouvement de la fumée, les barques, et même les marins s'échappant par le beaupré, élément rapporté dans l'historique du naufrage.

LES DUNES LITTORALES

Première partie :

Ecoulement des eaux

Notre bonne ville de Bernières possède, ainsi que son nom l'indique, un rivage marin. Sur un littoral de près de trois kilomètres de long, le tiers environ est parvenu jusqu'à nous à l'état de dunes côtières. Or, dans nos régions, les dunes littorales sont devenues un enjeu touristique, voire immobilier : cette appropriation n'est pas sans risques car ce milieu reste extrêmement fragile.



Les dunes de Bernières

En effet, le schéma type d'une dune littorale des côtes Nord Occidentales (Figures 1 et 2) montre que, sous le sable, il existe une répartition complexe entre les eaux salées provenant du rivage marin et les eaux douces provenant des infiltrations

terrestres. C'est pourquoi, dans un premier temps, nous examinerons le problème de l'écoulement des eaux dans les dunes, nous réservant de traiter ultérieurement la dynamique des sables et celle de la végétation dans ces mêmes milieux.

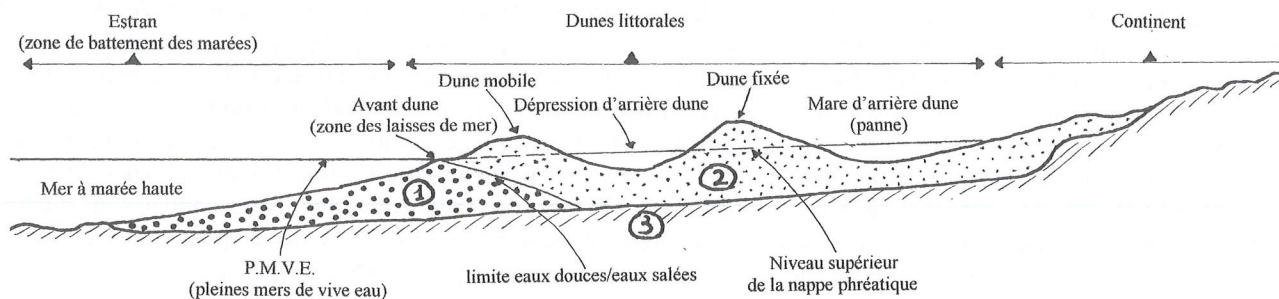


FIG. 1 – Coupe transversale dans une dune littorale à marée haute
(1) sables gorgés d'eau de mer- (2) sables gorgés d'eau douce- (3) substrat imperméable

A marée haute l'eau de mer s'infiltre sous les sables de la plage et sous les premières dunes littorales jusqu'à la zone imperméable du sous-sol : rochers, argiles, etc (Figure 1, 3). L'eau de mer, plus dense que les eaux douces de l'arrière pays, forme une lentille d'eau salée

(Figure 1, 1) sous le rivage et le cordon dunaire. A marée haute l'écoulement de la nappe phréatique (eaux douces) est donc bloqué par cette lentille d'eaux salées plus lourde qui forme verrou : l'eau douce s'accumule donc sous les dunes de l'arrière littoral (Figure 1, 2).

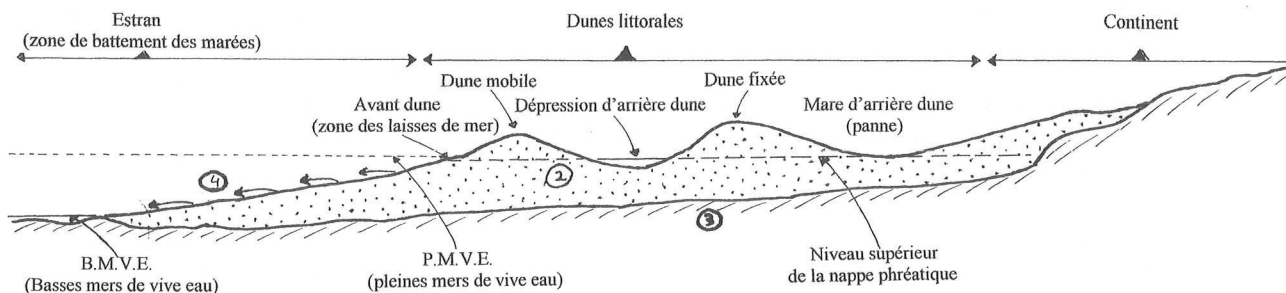


FIG. 2 – Coupe transversale dans une dune littorale à marée basse
(2) sables gorgés d'eau douce - (3) substrat imperméable - (4) ruisseaux d'évacuation des eaux souterraines

Lorsque l'eau de mer se retire à marée basse, l'estran se vide et la lentille d'eau salée qui engorgeait les sables de la plage se vide en début de marée, puis la nappe phréatique contenue dans les sables des dunes littorales (Figure 2, 4) peut s'écouler à son tour en formant de petits ruisseaux tout au long du rivage. Comme ces écoulements sont très lents il peut y avoir plusieurs heures de décalage entre le début de la marée basse et la baisse effective du niveau de la nappe phréatique dans l'arrière dune.

CONCLUSION

Les dunes littorales avec leurs pieds dans l'eau et la tête émergée servent donc de zone tampon entre milieu marin et terrestre. Deux systèmes d'organisation des eaux souterraines dynamiquement reliés s'y côtoient - eaux douces et eaux salées - sans trop se mélanger. Tout obstacle entravant l'écoulement naturel de ces eaux est susceptible d'entraîner des désordres en arrière du cordon littoral : remontée de la nappe phréatique, mares d'arrière dunes, etc. Or, les dunes littorales du nord de l'Europe, restées longtemps à l'écart des aménagements humains, sont devenues très fréquentées du fait de l'augmentation du tourisme balnéaire tout au long du 20ème siècle. Elles ont donc fait l'objet de constructions diverses (digues, enrochements, routes, etc.) jusqu'à la loi du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral. Depuis cette date une étroite bande littorale inconstructible de 100

mètres est mise en réserve le long du littoral dans les zones non urbanisées et cette distance est passée à deux kilomètres dans la nouvelle loi littorale : les dunes côtières font partie intégrante de cette bande protégée. Mais que faire dans les zones déjà construites en front de mer où l'équilibre dynamique entre l'eau de pluie et l'eau de mer est déjà rompu et que la zone tampon dans les dunes littorales n'existe plus ? Des aménagements spécifiques destinés à évacuer le trop plein d'eau accumulée en arrière des constructions autorisées en bordure de mer doivent être mis en place. On peut imaginer l'installation d'émissaires à gros débit pour palier aux effets nocifs des constructions sur le rebord littoral, mais il faut qu'ils puissent évacuer le maximum des eaux pluviales vers le milieu marin pendant la marée basse, sans laisser pénétrer l'eau de mer dans l'arrière pays quand la marée remonte. On peut aussi créer dans l'arrière pays des retenues d'eaux douces destinées à compenser la disparition des dépressions et mares d'arrière dune. Mais ces aménagements ne sont pas toujours aussi efficaces qu'on le désirerait, c'est pourquoi il paraît essentiel de conserver, comme cela est encore le cas pour Bernières, toutes les dépressions humides qui longent le littoral, zones qui forment des sortes de vases d'expansion naturels lorsque les eaux pluviales deviennent très importantes. ■

Christiane GARDOU

Quand la mer se retire

Le six juin 2004, nous célébrerons le soixantième anniversaire du Débarquement, point culminant d'un certain nombre de cérémonies et de manifestations qui se dérouleront jusqu'en août 2004.

C'est dans cette perspective que nous vous invitons à découvrir ou à relire un roman d'Armand Lanoux dont la résonance, pour les habitants de Bernières et de Courseulles, revêt un caractère particulier : « Quand la mer se retire ».

Ce roman obtint le Goncourt 1963. Il s'agit, en fait, du second volume d'un cycle (Margot l'Enragée) de trois ouvrages :

Le Commandant Watrin (Prix Interallié 1954)
Le rendez-vous de Bruges (1958)
Quand la mer se retire (1969)

Notre propos n'est pas du tout de faire un résumé ou d'analyser le récit. Nous avons choisi quelques passages du texte qui vous pousseront peut être à chercher ce livre chez les bouquinistes... Un fil rouge, quand même.

Le héros, Abel Leclerc, un ancien du Régiment de la Chaudière, revient seize ans après sur les plages du Débarquement. Il va guider la fiancée de son meilleur copain, tué pendant ces événements, dans sa quête de la tombe de Jacques :

« Puis Bernières surgit dans sa frange de verdure. Une pierre levée les arrêta, face à la terre, proue de navire ensablée... »

... La guerre les guettait de ses yeux creux depuis une épaisse demeure carrée, au toit d'ardoises, crevé, montrant des os sa membrane brisée... Un pêcheur assis sur le quai jouait de l'harmonica »... Et le pêcheur, Sébastien, égrène ses souvenirs...

« Sur les dix heules du moulin, la dame du château le velsait l'cidle !... »

... On complenait tout ad' leu' pa'ler, les chauds ! oui on les appelait comme ça, les chauds !

... Y avait tous les paules diables en kaki qui saignaient tant qu'ça pouvait dans la lemise du docteur... Et il n'allétait pas !...

... Il avait son tablier louge, un vlai chalcutier, on aulait dit !... ».

Encore deux derniers extraits qui demeurent une énigme pour des courseullais de souche ayant vécu ces événements :

« A Verville, bourg de pêcheurs situé entre Courseulles et Bernières, rue du Soleil Levant... »

Après avoir traversé Courseulles, Abel marchait allègrement en direction de Verville sur mer, ses parcs à huîtres, ses hôtels pour familles nombreuses, son pont tournant et les débris envasés des barges... ».

Chers lecteurs, nous comptons sur votre mémoire pour identifier avec certitude ce qui nous semble être la zone du port courseullais.

Bernières a, en quelque sorte, contribué à l'obtention d'un prix Goncourt ! Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce roman dont le premier éditeur fut Julliard, et le second, Le livre de Poche. ■

Annick FLOHIC

Projet de réédition du *Chrétien Intérieur* de Jean de Bernières

Sans revenir sur cet important écrivain du XVII^e siècle (cf B.O.N. n° 17 de juin 2000) et sur l'origine berniéraise de sa famille, rappelons qu'un colloque universitaire, réuni à Alençon du 1^{er} au 4 mai 2003, a souligné son influence spirituelle sur deux femmes célèbres de l'histoire du Québec, Monique de la Peltrie et Marie Guillard (Marie de l'Incarnation). Les relations des expériences mystiques de celles-ci sont devenues un classique de la littérature du XVII^e siècle.

La bibliothèque de Caen possède de rares exemplaires du *Chrétien Intérieur*. Une association s'est constituée récemment pour valoriser et éditer cette œuvre. Elle en diffuse une photocopie sur microfiches.

Cette association, « Paradosis », dont le siège se trouve 50, rue des Rosiers à Caen, est présidée par Jean-Marie Gourvil, professeur d'enseignement technique supérieur et diplômé de l'université Laval.

Paradosis a reçu l'accord de trois professeurs d'universités québécoises et de deux professeurs d'universités françaises pour constituer un comité scientifique. Celui-ci a pour projets la publication d'une édition critique du *Chrétien Intérieur* (dans les années 2005-2008) et la tenue d'un colloque franco-québécois.

François LABURTHE-TOLRA

Les Navigations d'Ulysse

Dans le sillage d'Ulysse, partir !

Avec Jean Cuisenier et ses collègues hellénistes, linguistes, historiens et navigateurs, vous embarquerez pour une expédition de recherche sur un grand voilier moderne ! Depuis Ithaque et la mer Ionienne, vous traverserez la mer Egée, comparerez les routes possibles pour parvenir jusqu'à Troie, débarquerez sur les sites archéologiques, repérerez les ports des Achéens au pied des tombes-tumulus. Puis vous rembarquerez pour la mer de Thrace et descendre toutes voiles dehors jusqu'au Cap Malée. Comme Nestor, vous retrouverez la Pylos des Sables. Ulysse, lui, a été poussé par la tempête jusqu'au pays des Mangeurs de Lotus, sur les côtes libyques. Lors d'une autre expédition, vous chercherez en Méditerranée occidentale les sites hantés par les Cyclopes, par les Lestrygons, par Eole, par les monstres Charybde et Skylla. Vous retrouverez



Jean Cuisenier à la barre du catamaran de l'expédition pendant une bourrasque, au large de la Sardaigne

les lieux habités par les déesses et les princesses, par Circé, par Calypso, par Nausicaa, et reviendrez enfin à Ithaque, dans les tempêtes du détroit d'Otrante ! L'*Odyssée* n'est pas seulement une belle fiction : c'est la mémoire des routes maritimes à l'époque où les princes grecs du XIII^e siècle avant Jésus-Christ lançaient leurs premières expéditions de découverte et de commerce, une mémoire dont Homère fixe la forme écrite au VII^e siècle en vers inoubliables. Cartes des courants et des vents sous les yeux, texte grec en mains, on s'en convainc : l'*Odyssée* est plus qu'une belle histoire pleine de bruit et de

fureur, c'est aussi et surtout un périple, un flot torrentiel d'informations ethnographiques et nautiques à déchiffrer.

Un projet international, sous le patronage du Musée national de la marine (Paris), du Musée national des Arts et Traditions Populaires (Paris), du Centre d'ethnologie française (Centre national de la recherche scientifique, Paris), du Centre d'études méditerranéennes de l'Université de Tel-Aviv, mené à bien par Jean Cuisenier lors de ses expéditions de 1999 et 2000.

Sur Europe 1, Jean Cuisenier a présenté Le périple d'Ulysse avec Jacques Pradel le 16 octobre, de 8h. 55 à 10h. 30
 Sur France-Culture, Jean Lebrun et Jean Cuisenier ont présenté **Le périple d'Ulysse**, le 25 novembre, de 18h20 à 19h30
 Sur France Cinq, Les Navigations d'Ulysse ont été diffusées le dimanche 30 novembre, de 7h à 8h.
 André Burguière a étudié et discuté Le périple d'Ulysse le 4 décembre dans Le Nouvel Observateur.
 Sur France Culture, Jean Lebrun et Jean Cuisenier ont enregistré, le 9 décembre, une émission consacrée au périple d'Ulysse, diffusée pendant les fêtes de Noël, de 18h. 20 à 19h. 30.
 Le prix littéraire Albatros, délivré par l'association **Sail the World**, a été attribué au Périple d'Ulysse le samedi 13 décembre au Salon Nautique.

Le Périple d'Ulysse, 452 p., 100 cartes et dessins, 16 planches hors texte couleur, tables, index, glossaire. Paris, Fayard, septembre 2003, 34 €.

Par sa mère née Tostain, vieux nom normand signifiant « la pierre du dieu Thor », Jean Cuisenier est issu d'une famille de capitaines de navires habitant Bernières depuis de nombreuses générations, les Guillemette et les Lequesne. Son arrière grand-père Jacques Magloire Tostain fut longtemps directeur d'école à Bernières. Il initia ses meilleurs élèves à l'astronomie et les incita à se préparer aux carrières de capitaine au cabotage et de capitaine au long cours.

BERNIERES-SUR-MER AVANT GUERRE... UN CLIN D'ŒIL

Été 1939... le syndicat d'initiative de Bernières, sans doute dans l'enthousiasme de la préparation de la saison (trois ans après l'instauration des "congés payés"), édite une plaquette touristique. Ce petit livret vient de resurgir après un long séjour outre-Manche. En effet, un exemplaire de cette plaquette fait partie d'un don à la Municipalité de Bernières sur mer, fait en octobre 2003, par le fils d'un lieutenant de la Royal Navy débarqué le 6 juin 1944; ce don comporte d'autre part un exemplaire du livre d'Hervé Léguillon sur Bernières dédié par l'auteur, offert le 24 août 1944 au jeune officier britannique qui, dans la tourmente, était quand même reparti avec ces informations sur notre village, et les avait conservées...

La municipalité a bien voulu confier le document touristique à B.O.N. pour que nous puissions diffuser avec un brin de mélancolie et quelques sourires les informations sur notre village "avant guerre".

La couverture, déjà, voulait inciter les parisiens à venir sur ce bord de mer que l'on pouvait atteindre directement par le train en seulement 3h30 !

Pour retenir le chaland, les commerçants (hôteliers, artisans), ils sont nombreux, font tous partie, avec le président Jean de Douville et le secrétaire général Achille Min, du syndicat d'initiative. Ils apparaissent plusieurs fois dans la plaquette, soit dans la liste de tous les commerces, soit dans les encadrés qui vantent les mérites respectifs d'une cuisine bourgeoise, d'un confort moderne, d'une spécialité gastronomique, (homard, calvados, sablés, crème) ou du modernisme capillaire de l'indéfrisable permanente chez Roland coiffeur dans la Grande Rue, et jusqu'à l'installation unique d'un solarium d'où l'on peut voir la mer, au Soleil d'or (actuel « As de Trèfle »).

Nous reproduisons ici quelques unes de ces vignettes publicitaires.

Ces documents vont enrichir un travail déjà amorcé par B.O.N. sur l'histoire des commerces de Bernières. D'ailleurs si quelques uns de nos lecteurs en possession de documents de ce type concernant d'autres années acceptaient de nous les confier temporairement, nous leur en serions très reconnaissants...

Les commerçants sont à l'honneur dans cette plaquette car les familles, du moins les mères, grands mères et enfants, s'installaient pour les 3 mois d'été... et sans automobile pour la plupart. Il fallait leur assurer qu'elles auraient tout sous la main; du cordonnier au répétiteur scolaire.

Mais la plaquette veut surtout attirer en vantant les incomparables bienfaits de l'air marin "saturé d'effluves iodées" sur les enfants des villes "anémiés par les études et la croissance", et sur les parents déjà "surmenés par la

vie moderne". Nombreux sont les témoignages médicaux qui recommandent cette plage "tonique et reconstituante" : le docteur Decaux de Lisieux, le docteur Hoffer de Saint Denis, le docteur Froment de Paris qui a passé plus de quinze étés à Bernières, le docteur Lennertz qui habite rue de la Mer et enfin, le docteur Parvu "célèbre médecin de La Pitié" qui n'hésite pas à dire que "Bernières-Rive Plage est la station la plus saine et la plus vivifiante ... de France"... qu'on se le dise!

La pêche à pied est bien sûr décrite comme la grande distraction, ramenant en abondance "bouquets, étrilles, tourteaux, et moules voire même des homards et des congres (ah l'avant-guerre!).

Un petit rappel historique est proposé qui conduit à la description du patrimoine construit et un couplet lyrique conclue sur "Bernières-sur-Mer comme une tache de verdure fleurie au pied de la plaine immense et fertile, avec ses points de vue magnifiques, son horizon infini où le soir se projettent des soleils couchants grandioses et d'une beauté impressionnante".

On peut sourire ou rêver à la lecture de ces évocations du passé mais ne rien regretter, le Bernières d'aujourd'hui sera sans doute lui aussi sujet de nostalgie pour nos petits et arrière petits enfants. ■

Anne de GERY



1939



Côte de Nacre

Bernières s/mer.
Rive-Plage
Calvados

3 h. 30 de Paris — 18 kilomètres de Caen



VOITURES DIRECTES TOUTES CLASSES

de

PARIS-St-LAZARE à BERNIÈRES-S-MER

OFFERT PAR LE SYNDICAT D'INITIATIVE

MM. Vicomte J. de DOUVILLE-MAILLEFEU *, Président.

A. MIN **, Secrétaire Général, villa Henri, rue du Castel, Bernières-s-mer

Editions Jean Le Marigny — La Seyne-sur-Mer

LE LISERON BLEU

4, Rue de la Mer, 4

PENSION DE FAMILLE
RESTAURANT - PRIX FIXE
Service par petites tables et Table d'Hôte

CHAUFFAGE CENTRAL — CUISINE BOURGEOISE

Salle à manger sur grand Jardin
— Ouvert du 1^{er} Avril à fin Octobre —

CIDRERIE NOUVELLE

*Cidre en fûts
et en Bouteilles*
Spécialité
de Cidre Mousseux

M. AUDRIEU
Rue de la Corderie

*En face la Gare
près de la Plage*

Maison

JUILLARD

coiffeur
Dames, Messieurs
R. C. Caen 11.407

Spécialité
d'Indéfrisable

PENSION BEAU-RIVAGE

LAUTIE, Propriétaire

• Restaurant sur la Digue •

PENSION
Prix Modérés

Téléphone N° 12

Boucherie MERCIER

Place de l'Eglise

.....
Spécialité de Pré-Salé
.....

Maison principale à

• SAINT-AUBIN-SUR-MER •

Bazar de la Plage

MAZENQ

SOUVENIRS
ARTICLES DE PLAGE
VENTE ET LOCATION

FILETS — TRANSATS
BALLONS — PARASOLS, etc...

Hôtel des Voyageurs

M^{me} V^e FLAMBARD
Propriétaire

PENSION
Chambres Meublées
Cuisine Bourgeoise

.....
- Ouvert TOUTE L'ANNÉE -
.....

Spécialité de Vieille Eau-de-Vie
du FIN NORMAND

QUINCAILLERIE

Vente et Location de Filets de Pêche

Chaussures de Plage
ARTICLES DE CHASSE
VAISSELLE — SOUVENIRS
><

A. LE SUEUR

Téléphone 17

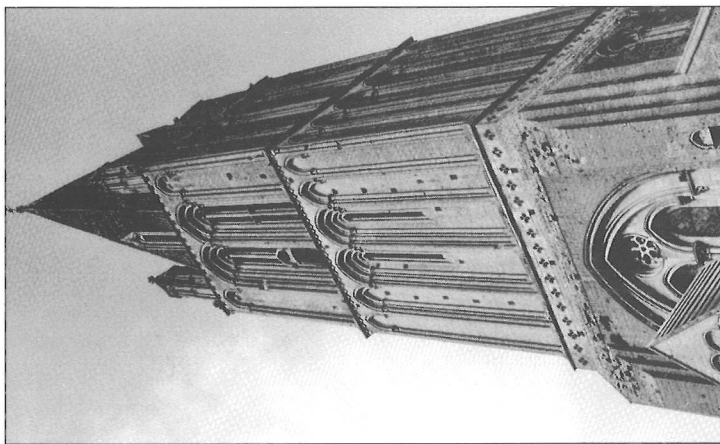
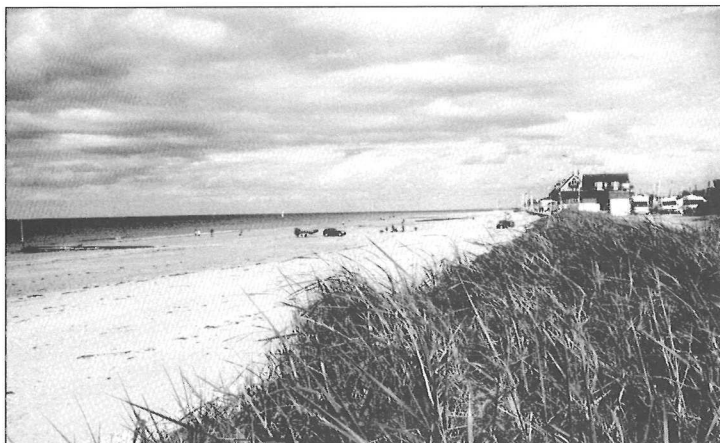
CE SOIR OU ALLONS-NOUS ?

A LA GUIGUI

Maison DROUIN-VINGENT, à la Plage

Spécialités : GAUFRES. BERLINGOTS

*A la demande générale, voici la dernière réalisation de B.O.N. :
Une série de huit cartes postales contemporaines, originales et en
couleurs !*



*Diffusées en différents points de vente dans Bernières ainsi qu'au
siège de B.O.N.*



INTERMARCHÉ

Les Mousquetaires

Voie de Débarquement

14990 BERNIÈRES-SUR-MER

LES PRIX, C'EST POUR TOUJOURS.



Nouvelle adresse



85, rue Victor-Tesnière
14990 BERNIÈRES-SUR-MER
02.31.36.00.10

*Votre agence ERA Bleu Marine
vous offre :*

- une estimation gratuite
de votre bien immobilier
- une garantie de 1 an
pour vous et votre acheteur

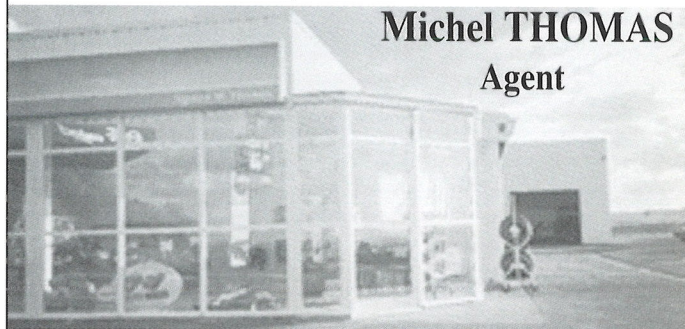


Route de Courseulles
14990 BERNIÈRES-SUR-MER
Tél. 02 31 96 45 43
Fax 02 31 96 46 76

RENAULT

S.A.R.L. Garage

Michel THOMAS
Agent



L'AVIE

Association vivre chez soi Entouré

56, rue de la Roche du Levant
14990 Bernières-sur-mer

Téléphone : 02 31 96 44 09
Télécopie : 02 31 97 66 25

e-mail : laviebernieres@aol.com - Association N° 0142012519

Buts de l'association :

- Permettre à tous de vivre le plus possible en harmonie en aménageant ou en créant des lieux ou des structures accessibles à chacun (handicapé ou non)
- Apporter une aide matérielle en cas de nécessité ou pour un meilleur confort compte tenu du handicap.

CAFÉ - TABAC - PRESSE

M. et Mme LOUIS

Café du Centre



14990 Bernières/Mer - Tél. 02 31 96 46 83



*imprimerie
Offset
et
Numérique*

STUDIOS IMPRIMERIE

44, RUE JACQUES DURMEYER
61100 FLERS

TÉL. 02 33 65 00 55 - FAX 02 33 66 19 30

SIEGE SOCIAL - STUDIOS - IMPRIMERIE

16, AVENUE DE SUÈDE - B.P. 97
14110 CONDÉ SUR NOIREAU

TÉL. 02 31 69 04 26 - FAX 02 31 69 37 30

PAPETERIE
FOURNITURES
MOBILIER
ET MATERIEL
DE BUREAU

VICQ

CALIPAGE

PAPETERIE - FOURNITURES
MOBILIER ET MATÉRIEL DE BUREAU

44, RUE JACQUES DURMEYER
61100 FLERS

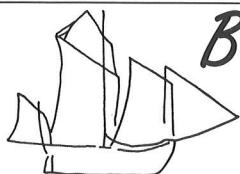
TÉL. 02 33 65 00 55 - FAX 02 33 66 19 30

STUDIOS IMPRIMERIE NUMERIQUE

IMMEUBLE ODYSÉE

4, AVENUE DE CAMBRIDGE - CITIS
14200 HÉROUVILLE-ST-CLAIR

TÉL. 02 31 959 929 - FAX 02 31 95 1042



*Bernières
Optique
Nouvelle*

Votre publicité, ici ? c'est possible, contactez

Bernières Optique Nouvelle • 114, rue du Rgt de la Chaudière
14990 Bernières-sur-Mer

Association régie par la loi 1901

5 Mars 2010 bibliothèque com -